

RAPPORT ANNUEL 2009

Architecture
& Bâtiment

Clôtures et Protections
pour les Collectivités

Tissage
Façonnage

Tôles Perforées
pour l'Industrie

Équipement
pour
l'Industrie
et les Carrières

Distribution


Gantois

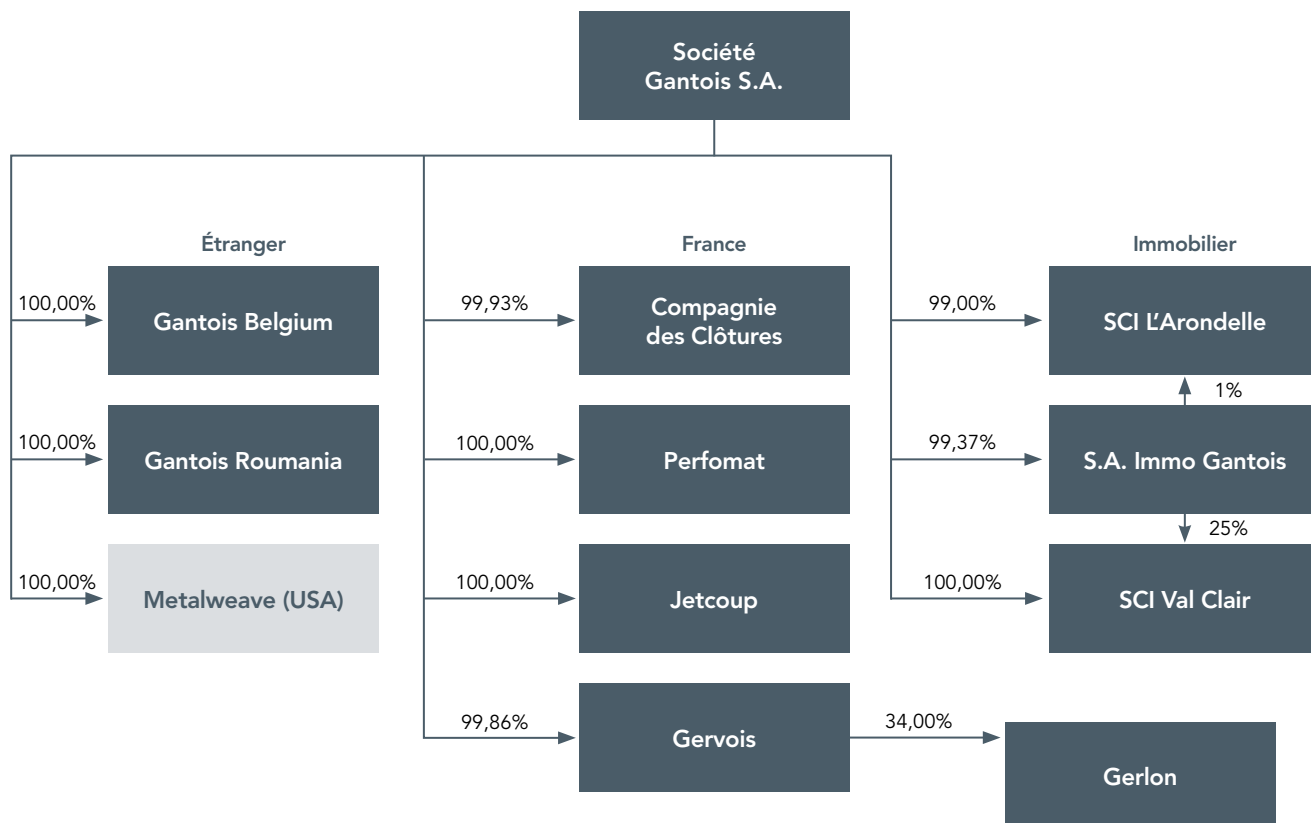
le métal dans tous ses états

SOMMAIRE

1

Organigramme du groupe	2
Rapport de gestion	3
Rapport 2009 du Président du Conseil d'Administration	9
Panorama de l'actionariat	13
Rapports complémentaires	14
Gouvernement d'entreprise	17
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du C.A.	19
Comptes consolidés	20
Comptes consolidés - annexes	27
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	56
Comptes sociaux	58
Comptes sociaux - annexes	63
Adresses	84
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	85
Rapport spécial des commissaires aux comptes	87
Textes des résolutions	89
Autres rapports des commissaires aux comptes	93

La Société est à la tête d'un Groupe constitué de diverses filiales et participations dans des sociétés dont les activités sont concentrées autour de la fabrication du métal tissé et perforé, des grillages et applications et des fils laminés et perforés, ou dans des sociétés immobilières.



Aucun mouvement de périmètre n'est à constater sur l'exercice 2009.

RAPPORT ANNUEL 2009

Présenté à l'Assemblée Générale du 2 Juin 2010

1. PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUES

Les comptes sociaux sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général et les comptes consolidés suivant le référentiel IFRS. Les détails sont exposés dans les annexes à ces comptes.

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux résultats de l'exercice se résument comme suit :

Résultats consolidés du Groupe

(en K€)	2009	2008
Produits issus de l'activité	54 844	76 327
Résultat opérationnel	(10 480)	(4 693)
Résultat net des activités ordinaires poursuivies	(12 439)	(8 198)
Résultat net	(14 012)	(8 429)

La baisse du chiffre d'affaires consolidé de 2008 à 2009 (-21,5 M€ soit - 28 %) est due à l'impact de la récession économique ainsi qu'à l'arrêt de l'activité industrielle de Gantois Romania sur le début du dernier trimestre de 2009.

Résultats de la société mère Gantois SA

(en K€)	2009	2008
Chiffre d'affaires	47 731	70 285
Résultat opérationnel	(10 843)	(4 894)
Résultat net	(3 914)	(5 873)

La baisse du chiffre d'affaires de l'année 2009 de Gantois SA (-22,6 M€ soit - 32%) traduit la forte récession qui a impacté l'économie française et plus particulièrement les secteurs industriels, ainsi que la poursuite de la baisse du prix des métaux.

Le résultat opérationnel de Gantois SA de 2009 atteint -10,8 M€ contre -4,8 M€ en 2008, traduisant la baisse importante du chiffre d'affaires, et ce malgré une réduction des autres coûts d'exploitation.

3. INVESTISSEMENTS

En raison de la situation de l'entreprise, les investissements sont restés limités avec principalement sur Gantois SA, site de Fismes, l'achat d'une nouvelle ligne de dégraissage qui avec les coûts d'implantation associés a représenté un montant de 700 K€. Cet investissement permettra une augmentation de la qualité des produits destinés au marché du Bâtiment.

Suite à l'arrêt des activités industrielles courant du dernier trimestre 2009 de Gantois Romania, des moyens de production, principalement des machines à tisser, ont été rapatriés et remis en fonction début 2010 sur le site de Saint-Dié.

Mi-août 2009, le site de Roubaix a été vendu et l'activité transférée dans des locaux proches en location.

Aussi, sur l'ensemble du groupe Gantois, les investissements se sont élevés à 1 M€, et les désinvestissements à 1,9 M€ (vente de l'agence de Roubaix principalement).

4. APERÇU DES MÉTIERS DE GANTOIS ET SES DIFFÉRENTES APPLICATIONS

Le Groupe concentre son activité sur « tout le métal tissé et perforé ». Le Groupe s'est développé autour de la maîtrise des procédés industriels permettant de travailler le métal (essentiellement l'acier sous forme de fil ou de tôle) pour le transformer en un produit à valeur ajoutée utilisable auprès de nombreux clients selon des applications diversifiées.

GANTOIS met à la disposition des professionnels de l'industrie ou du bâtiment ses savoir-faire pour une large variété de produits tels que la séparation ou la filtration en milieu liquide ou gazeux, les escaliers ou les équipements de clôtures et de décoration, les toiles d'insonorisation thermique et acoustique, ou des tissages métalliques pour l'automobile ou l'aéronautique.

Dans le contexte économique difficile de 2009, le Groupe Gantois a continué sa stratégie de concentration sur les activités à valeur ajoutée et ses 4 marchés stratégiques : bâtiment, transport aéronautiques et ferroviaire, industrie, énergie et environnement.

Pour renforcer sa pénétration sur ces marchés et y répondre par une organisation plus efficace, une réflexion stratégique a été menée sur 2009 par la nouvelle Direction Générale, réflexion portée par l'objectif d'améliorer la satisfaction de nos clients et permettant un redéploiement de nos métiers sur les activités porteuses en terme de croissance et de rentabilité.

Cette réflexion a conduit à revoir l'organisation commerciale antérieure basée sur une approche géographique pour se réorienter vers une organisation marchés/métiers et segmenter l'organisation en 6 activités :

- Tôles Perforées pour l'Industrie,
- Équipements pour l'Industrie et les Carrières,
- Tissage et Façonnage,
- Architecture et Bâtiment,
- Clôtures et Protections pour les Collectivités,
- Distribution.

Poursuivant cette volonté d'adapter l'organisation du groupe en profondeur, au-delà de l'organisation commerciale, cette segmentation des activités s'est concrétisée dès janvier 2010 par la mise en place de business units dotées de l'ensemble des fonctions commerciales, logistiques et industrielles au service du développement de leurs portefeuilles clients.

Cette organisation focalisée et plus réactive renforcera la qualité des réponses aux marchés stratégiques et la rentabilité des activités.

Les métiers et les applications se segmentent comme ci-dessous dans les activités stratégiques de l'entreprise ainsi constituées :

Activité Tôles Perforées pour l'Industrie - TPI : Tôles perforées pour différentes applications industrielles, les Transports et le Bâtiment, activité centrée sur Saint-Dié et Clairoux, mais également dans la filiale Perfomat.

Activité Tissage et Façonnage - TF : Toiles métalliques à usage de filtration ou d'insonorisation, tissus tricotés pour les lignes d'échappements et pots catalytiques, et en général pour l'Energie et l'Environnement, activité exercée sur Saint-Dié et dans la filiale Gervois.

Activité Architecture et Bâtiment - AB : Escaliers métalliques mais également les produits "GHE" ("Gantois Habille l'Espace") : tôles perforées décoratives ou servant de garde-corps, tentures, brise-soleil ...

Activité Équipement pour l'Industrie et les Carrières - EPIC : Tapis transporteurs métalliques de haute qualité pour l'industrie notamment alimentaire et les panneaux de criblage pour les carrières, savoir-faire de notre usine de Fismes.

Activité Clôture et Protections pour les Collectivités - CP : Clôtures, portails et autres moyens de protection répondant spécifiquement aux besoins des collectivités locales et nationales comme les mairies, écoles, centres sportifs, prisons, parcs...

Activité Distribution - DISTRI : Gantois distribue ses produits à travers un réseau direct de 7 Points de vente destinés aux métalliers pour les produits standards du catalogue sur stock ; pour élargir sa gamme, les dépôts mettent aussi à disposition des clients des produits non fabriqués par l'entreprise.

5. LES FAITS MARQUANTS POUR LE GROUPE

Le groupe Gantois a dû faire face sur l'année 2009 aux conséquences de la crise engendrant une baisse significative du niveau d'activité du Groupe sur la plupart de ses marchés. Les secteurs des applications industrielles et de l'automobile ont été particulièrement touchés, tandis que les secteurs "Architecture et Bâtiment" et "Clôtures et Moyens de protection pour les Collectivités" ont mieux résisté.

Dans ce contexte difficile, des efforts ont été réalisés pour réduire nos coûts d'exploitation, optimiser la rentabilité de nos actions commerciales et réorienter notre politique industrielle conformément à la stratégie en cours d'élaboration.

Des mesures de désengagement de notre filiale roumaine, foyer historique de pertes, ont été mises en œuvre sur l'exercice et l'arrêt des activités industrielles a été effectif sur le dernier trimestre 2009.

L'année 2009 a été caractérisée par une poursuite de la baisse des prix des produits métallurgiques, conséquence de la faible demande mondiale de ces produits avec des niveaux de prix des produits transformés corrélativement faibles. Les coûts salariaux ont pu être réduits avec notamment l'impact du recours aux mesures de chômage partiel sur la majorité des sites et filiales. Les autres coûts d'exploitation ont été maîtrisés et abaissés avec les charges externes réduites de 2,6 M€ traduisant l'arrêt du recours à l'intérim et la baisse des autres charges.

La trésorerie ayant été fragilisée en début d'année 2009 par les effets de la crise, l'actionnaire majoritaire a réaffirmé son soutien au Groupe par un apport en compte-courant d'un montant de 850 K€.

L'entreprise a accompagné ses efforts par une politique de réduction importante de ses stocks, avec une baisse sur l'ensemble du groupe de 7 M€ soit -36,9 % et une maîtrise de ses risques de défaillance clients.

Cependant le poids de la dette issu du redressement judiciaire continue à peser sur la structure financière du groupe, ralentissant les efforts de redressement. La trésorerie dégagée par l'activité du groupe n'étant pas suffisante pour faire face au poids du remboursement de la dette du plan, la société a entamé des négociations en Septembre 2009 concernant les modalités d'apurement du passif avec l'accord du Tribunal de Commerce.

Dans le cadre de ces négociations, le cours de l'action Gantois sur Euronext a été suspendu à compter du 14 Décembre 2009, en accord avec les Autorités compétentes.

Gantois SA

Le chiffre d'affaires 2009 s'établit à 47,7 M€ en baisse de 32,1 % par rapport à l'année précédente, en raison de la conjoncture économique globale et de la baisse des prix des métaux. Ce recul touche les ventes France comme les ventes export.

Les activités dont les chiffres d'affaires ont baissé de façon la plus importante sont l'activité Tissage Façonnage affectée plus particulièrement par l'arrêt des marchés sous-traités sur Gantois Roumanie, ainsi que l'activité Tôles perforées pour l'industrie, secteur particulièrement impacté par le recul des commandes lié à la récession qui a touché l'ensemble de l'industrie française. Cette baisse est également liée à la mise en place d'une politique plus sélective de prises d'affaires et à la concentration sur des marchés moins volumiques mais à plus fort contenu de valeur ajoutée.

Les activités liées au Bâtiment et à l'Architecture : serrurerie escaliers, ainsi que celles du secteur Clôtures et Moyens de Protection pour les Collectivités ont elles mieux résistées et le recul de leur chiffre d'affaires est limité.

La baisse du Chiffre d'affaires de la Distribution se situe dans la moyenne du recul constaté sur l'ensemble de la société.

Dans ce contexte, l'entreprise a eu un recours très faible à l'intérim et a mis en place des mesures de chômage partiel sur l'année 2009. L'effectif du Groupe en fin d'année s'élève à 585 personnes, en baisse de 34 % depuis l'année 2008.

Elle s'est également concentrée sur un programme drastique de baisse de ces charges. Son résultat d'exploitation qui s'établit à - 10,8 M€ traduit la baisse d'activité mais également les efforts de réduction des coûts.

Le résultat net 2009 de Gantois SA à -3,9 M€ contre -5,9 M€ en 2008 prend en compte les dividendes des filiales pour 2,8 M€ et la reprise des amortissements dérogatoires pour 5,7 M€.

Des investissements ont été réalisés pour améliorer les conditions de sécurité et la qualité des produits principalement par l'acquisition d'une nouvelle ligne de dégraissage sur le site de Fismes.

Devant la situation très tendue de la trésorerie de la société, son actionnaire majoritaire a, à nouveau, confirmé son soutien par l'apport en compte courant de 850 K€ sur le début de l'année 2009.

La politique de maîtrise du besoin en fonds de roulement mise en place a permis notamment de réduire les stocks de 5,1 M€ dégageant ainsi des ressources de trésorerie.

Les dividendes des filiales de 2,8 M€ ainsi que la vente de l'agence de Roubaix sont venus compléter les apports nécessaires aux besoins de trésorerie de l'entreprise sur cette année 2009.

La stratégie de redressement élaborée et en cours de déploiement nécessite cependant, cela renforcé par la récession économique actuelle, des ressources financières que le poids de la dette issu du redressement judiciaire vient alourdir. Aussi, la société a entamé des négociations sur le deuxième semestre 2009 concernant les modalités d'apurement du passif, cette négociation comprenant le règlement du dividende du plan de Gantois SA de décembre 2009. Cette renégociation s'est conclue début 2010 par les jugements favorables des tribunaux d'Épinal et de Reims. En 2010 l'entreprise bénéficie donc d'un abandon de créances de 15,8 M€ contre le paiement de 5,6 M€ au 31 mars 2010, paiement dont le financement est principalement assuré par la vente de l'agence de Paris.

Le montant restant à payer aux créanciers sur les échéances ultérieures s'élève à 5,3 M€.

Les Filiales

Gantois Roumanie

La société a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 5,5 M€ en recul de 3,2 M€ par rapport à 2008 en raison principalement de la crise automobile.

Son activité industrielle a été arrêtée dès le début du dernier trimestre 2009 et l'entreprise est en cours de liquidation volontaire. Cet arrêt d'activité a été préparé en étroite collaboration avec les clients concernés, avec un arrêt définitif des contrats selon des plannings partagés ou le transfert de l'activité sur le site de Saint-Dié selon des modalités négociées.

Un foyer de pertes et de consommation de ressources financières important pour le groupe Gantois a donc été fermé.

Gervois

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 2,9 M€ en recul de 1,4 M€ par rapport à l'année précédente, soit - 32,6%, du fait de la baisse de volume enregistrée dans le secteur automobile, principal secteur de l'entreprise. Cependant l'activité de Gervois se réoriente vers les secteurs chimie et pétrochimie, et en parallèle la part export progresse.

Le résultat net de l'entreprise, en recul, reste positif à 138 K€.

Performat

La fin du contrat important pour l'industrie nucléaire pris en 2008 explique le recul du chiffre d'affaires qui s'établit pour 2009 à 1,5 M€ (- 42,7% par rapport à 2008).

L'entreprise enregistre une perte nette de -257 K€, principalement du fait de provisionnement de risques sur créances. Une nouvelle direction a été mise en place fin 2009 avec un programme de redressement.

Compagnie des Clôtures

Spécialisée dans la pose de clôtures auprès des collectivités et grands comptes, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 M€ en très léger recul de - 0,1 M€. Son résultat net est une perte de - 30 K€. Un plan de redéploiement est prévu pour 2010.

Gantois Belgium

La société se consacre désormais exclusivement à la distribution des produits manufacturés de la maison-mère pour la Belgique avec un chiffre d'affaires de 1,0 M€ et une perte de - 42 K€.

SAIG et SCI Le Val Clair

Les anciens locaux industriels de Tissmétal situés à Reims et détenus par la SCI Le Val Clair n'ont pu trouver preneur, au cours de l'exercice et sont restés libres.

La SAIG détient une parcelle de terrain louée à Gantois ainsi que des titres de participation dans les sociétés filiales de Gantois SA. Le résultat 2008 est généré par ses loyers et son résultat social à - 135 K€ prend en compte le provisionnement de son compte courant lié à la dette RJ sur Gantois SA.

6. LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le département Recherche et Développement mis en place dans le deuxième semestre 2008 sur Gantois SA a poursuivi ses efforts dans le renouvellement des gammes escaliers, tentures et clôtures avec notamment la finalisation du projet « marches modulaires » maintenant en cours de commercialisation.

Les personnels travaillant au développement de nos savoir-faire en tissage, tricotage, perforation, tôlerie et serrurerie participent pleinement au redéploiement des activités stratégiques au sein de cellules dédiées dans les Business Units mises en place début 2010 en participant à la définition de nouvelles applications à la demande et en partenariat pour nos grands Clients.

7. LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Le montant global des charges non déductibles fiscalement s'élève à 19 933 € pour l'exercice et l'ensemble des sociétés du Groupe. Cette information est reprise dans les comptes sociaux individuels.

8. L'affectation du résultat de l'exercice

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de la société Gantois SA, soit une perte de - 3 913 675 € au report à nouveau.

Le total des capitaux propres de Gantois SA s'établit fin 2009 à - 4 667 698 €, inférieur à la moitié du capital social nécessitant une reconstitution des capitaux propres avant le 31 décembre 2012.

9. LES PERSPECTIVES 2010

L'activité :

En ce début 2010, le Groupe GANTOIS subit la conjoncture toujours dépressive mais est mieux armé financièrement suite à la renégociation de sa dette et à l'arrêt de sa filiale roumaine déficitaire et consommatrice de trésorerie.

La nouvelle organisation maintenant en place au travers des 6 Activités Stratégiques : business units œuvrant à la reconquête des clients et au développement des parts de marchés au sein de la clientèle existante permet d'attendre une croissance du CA de l'ordre de 5% sur l'ensemble du groupe avec un chiffre d'affaires consolidé budgété à près de 58 M€, croissance toujours portée par les marchés stratégiques, fil rouge de la stratégie du groupe : Bâtiment, Transports aéronautique et ferroviaire, Energie et Environnement, Industrie et Distribution.

Les investissements resteront centrés sur la sécurité et de qualité mais également sur la productivité des moyens de production permettant la conquête de nouveaux marchés en cours de négociation dans le Bâtiment et les Transports.

La gestion

En considération de la situation financière toujours vulnérable de la société, le management continue à se focaliser sur sa trésorerie avec :

- L'optimisation de sa chaîne logistique permettant une meilleure réactivité aux demandes des clients et une réduction complémentaire des stocks,
- la maîtrise de son risque client et des encours consentis,

Parallèlement à ces plans d'actions court terme, dans l'objectif de piloter le retour à la croissance et à la rentabilité du groupe à moyen terme et d'accompagner l'organisation en Business Units, les processus de gestion et l'ERP sont en cours d'adaptation pour permettre de mieux appréhender la profitabilité des activités stratégiques mises en place en ce début 2010.

Des plans d'action de réduction de nos coûts d'achats et autres charges externes sont également en cours d'implémentation pour garantir une gestion optimisée de l'ensemble des postes de charge d'exploitation et le pilotage systématique des affaires commerciales par les marges.

Au-delà de la trésorerie et de la rentabilité, la qualité reste un objectif prioritaire du Groupe et Gantois SA a obtenu la certification EN 9100 en début d'année.

Les résultats

La croissance modérée du Chiffre d'affaires et les plans de réduction des coûts ne permettront pas de revenir à un résultat d'exploitation positif en 2010 mais une forte réduction de la perte est budgétée.

La renégociation de la dette générera un résultat exceptionnel de 15,8 M€ sur Gantois SA, effet ramené à 13,3 M€ sur le groupe après impact de l'actualisation et des intercos. S'ajoutera à ce résultat exceptionnel la plus-value sur la vente de l'agence de Sant-Denis. Le résultat 2010 sera donc largement positif compte-tenu de ses éléments exceptionnels, et en conséquence les capitaux propres seront à nouveau positifs pour Gantois SA.

Les investissements

Les investissements en cours se concentrent sur le remplacement d'équipement, l'amélioration de la qualité et de l'amélioration de la productivité.

Sont également budgétés des investissements en moyens de production associés à des prises de marché en cours de négociation nécessitant des technologies innovantes.

Echéancier des dettes fournisseurs

Échéances fournisseurs au 31.12.2009

en K€	-30 Jours	30 à -60 jours	+ 60 jours	Non applicable	Total
Factures non parvenues				468	468
Fournisseurs étrangers	6	7			13
Fournisseurs interco France	15				15
Fournisseurs tiers, France	1 454	164	5		1 623
Fournisseur RJ				5 065	5 065

Événements postérieurs à la clôture

L'activité est en retrait par rapport au budget traduisant les difficultés persistantes de l'industrie française en ce début d'année et la faiblesse de la reprise annoncée pour 2010.

La renégociation de la dette se finalise avec le versement au 31 mars 2010 de l'échéance due aux créanciers ayant optés pour

l'option 1 (paiement comptant à hauteur de 25 % du montant de la créance résiduelle soit 5,6 M€ et abandon du solde de 75 % soit 15,8 M€), financement de ce versement assuré notamment par la cession de l'agence de Paris. Le montant restant à payer aux échéances ultérieures au 31 mars s'élève à 5,3 M€.

Dans le tableau ci-dessous est synthétisé l'impact de cette négociation sur des comptes pro-forma consolidés 31/12/2009.

En k€, IFRS	31 décembre 2009	Pro-forma après renégociation	Ecart
CAPITAUX PROPRES	2 164	15 456	(13 292)
Emprunts	18 113	7 894	10 219
Fournisseurs et autres dettes	24 395	15 759	8 635
Provisions	5 457	5 457	-
Passif d'impôts différés	157	157	-
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	540	540	-
TOTAL du PASSIF	50 826	45 264	5 562

Points divers

Le renforcement des fonds propres de Gantois SA constitue un nouveau projet prioritaire pour l'année 2010 entrepris par la Direction de l'entreprise. Une assemblée mixte sera tenue en 2010 dont une des résolutions aura pour objet « une proposition d'augmentation du capital réservé aux salariés » ainsi que d'autres propositions d'augmentation de capital.

Aussi, pour se conformer aux dispositions en vigueur, nous proposons à l'Assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2009 de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L-443-5 du Code du Travail au profit des salariés de la société, conformément à l'alinéa 2 de l'article L-225-129-VII du Code de Commerce.

En effet, suivant ce dernier texte, tous les trois ans depuis la loi du 19 février 2001 qui a institué ces dispositions, l'assemblée a à se prononcer sur une telle résolution lorsqu'au vu du rapport qui lui est soumis, les actions détenues par le personnel représentent moins de 3 % du capital social.

Il sera proposé à l'Assemblée générale d'augmenter le capital social de 100 000 Euros dans les conditions prévues à l'article L-443-5 du Code du Travail, cette augmentation de capital réservée au personnel de la société emportant suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre en conséquence, et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour prendre toutes mesures utiles,

remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital et pour modifier corrélativement les statuts.

Dans l'objectif de conforter ses fonds propres, le conseil d'administration proposera également à la prochaine assemblée des augmentations de capital dont les montants et modalités seront définies dans les prochaines semaines.

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
I. Capital en fin d'exercice					
a. capital social	14 519 582	2 435 609	3 045 695	3 045 695	3 045 695
b. nombre des actions ordinaires existantes	188 566	2 029 674	2 538 079	2 538 079	2 538 079
c. nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d. nombre maximal d'actions futures à créer	2 478 498	673 116	-	-	-
II. Opérations et résultats de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	58 849 238	63 053 650	75 603 573	70 284 907	47 731 575
b. Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	(7 929 417)	(993 568)	(878 685)	(3 110 143)	(6 848 656)
c. Impôt sur les bénéfices	(115 628)	(29 617)	(444 465)	(516 875)	(201 143)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôt et charges et produits calculés (amort. & prov.)	(4 830 369)	(3 153 393)	(12 107 454)	(5 872 889)	(3 913 675)
f. Résultat distribué	-	-	-	-	-
III. Résultats par action					
a. Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amort. & prov.)	(41,44)	(0,47)	(0,17)	(1,02)	(2,62)
b. Résultat après impôt et charges calculées (amort & prov.)	(25,61)	(1,55)	(4,77)	(2,31)	(1,54)
c. Dividendes distribuées à chaque action	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
a. Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	598	554	475	511	510
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	18 773 230	14 484 193	14 527 838	15 246 776	14 892 285
c. Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	5 920 630	5 690 603	7 018 259	5 957 288	6 002 042

RAPPORT 2009 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ GANTOIS S.A.

La loi sur la sécurité financière du 2 août 2003 a introduit dans son article L.225-37 l'obligation pour le Président du Conseil d'Administration de vous présenter les principales dispositions relatives :

- Au contrôle interne, comptable et financier, de votre société
- A l'identification des autres risques et aux modalités de leur gestion
- A l'organisation et aux travaux des organes de direction
- Au contrôle interne porté sur les filiales et les comptes consolidés

1-1. Le contrôle interne comptable et financier

Le contrôle interne comptable et financier repose sur un ensemble de règles générales dont notamment :

- La séparation des fonctions, chaque fois qu'elle est rendue possible par la taille de la société
- Le respect des règles du Groupe, en vue de faciliter la consolidation des comptes

Des procédures sont mises en œuvre dans chaque processus-clé, en particulier dans les domaines suivants :

Clients / Ventes

Les commandes sont enregistrées par les pôles produits du service commercial du Siège Social, les dépôts et agences locales. La facturation est assurée par les pôles produits et les commerciaux des agences locales. Un contrôle mensuel est opéré par la comptabilité sur la facturation de chaque expédition vers des clients (contrôle des débits). Dans le même esprit,

- Un contrôle du portefeuille des commandes en cours est effectué régulièrement par les pôles produits.
- La comptabilité est informée ponctuellement par les Commerciaux pour chaque litige éventuel.
- La comptabilité assure un suivi du risque client, informe le réseau commercial des litiges existants ou potentiels et en assure le suivi en coordination avec ces derniers.

Le risque de solvabilité client est limité par une action préventive du service comptabilité, formé et sensibilisé à cet enjeu. Celui-ci met en œuvre la recherche de renseignements auprès des bases de données commerciales (Assurance crédit France et Export). Les conditions de paiement sont définies par le service comptabilité en fonction des renseignements et des couvertures obtenus.

Dans le cadre de son contrat d'affacturage, le factor prend en charge la relance des créances qui lui sont cédées.

Les relances complémentaires lorsqu'elles sont justifiées sont effectuées par le service comptabilité qui décide des mesures de recouvrement nécessaires (blocage des livraisons, procédures judiciaires, etc.), appuyées par les acteurs commerciaux.

Fournisseurs / Achats

La sécurité de la chaîne «achats» repose sur :

- L'homologation préalable des fournisseurs sur des critères de compétitivité et de qualité,
- L'habilitation des acheteurs et des approvisionneurs dans leur domaine de compétences,
- L'ordonnement des paiements sur la base d'un triple accord
 - La réception effective de la marchandise ou de la prestation,
 - La conformité aux exigences de la commande,
 - La conformité de la facturation au bon de commande et à la réception
- L'autorisation du mouvement de trésorerie par un agent différent de celui ayant passé la commande et de celui ayant réceptionné la marchandise ou le service.

Immobilisations

L'enveloppe annuelle et la nature des investissements (immobilisations) sont décidées chaque année par le Conseil d'Administration. Chaque investissement est ensuite mis en œuvre dans le cadre d'une gestion de projet avec un responsable, un planning et un budget autorisé par la Direction Générale, avec suivi du programme et des coûts de réalisation.

L'avancement du programme d'investissement est présenté régulièrement en réunion du Conseil d'Administration.

L'admission en comptes d'immobilisation est contrôlée par la comptabilité.

Il est prévu de réaliser un inventaire des immobilisations.

Stocks

La maîtrise des stocks physiques est garantie par un inventaire permanent et un inventaire physique exhaustif bi-annuel.

Les règles de valorisation et de dépréciation sont définies par la Direction Financière du Groupe.

Les mouvements de stocks sont vérifiés par la comptabilité.

Trésorerie

Elle fait l'objet d'une gestion quotidienne au niveau du service comptabilité en fonction des mouvements émis par la comptabilité et des rapprochements bancaires quotidiens. Un reporting hebdomadaire est assuré pour apprécier les mouvements de trésorerie par nature, et les comparer à des prévisions. La Direction Générale dispose de l'ensemble des autorisations dans le cadre des attributions de responsabilités qui lui sont confiées par le Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration dispose de signature unique sur les différents comptes bancaires, ainsi que le Directeur Général dispose par délégation.

RAPPORT 2009 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paie

Le paiement des salaires et des charges sociales en découlant est établi sur la base d'un pointage du personnel validé par l'encadrement hiérarchique. Ce pointage est contrôlé par le service des Relations Humaines au moment de la préparation des bulletins de salaires.

Le traitement informatique est confié au service informatique de la société qui assure les traitements et les sauvegardes des données, mensuelles et annuelles.

La mise en paiement des salaires est lancée par la signature du Directeur des Ressources Humaines, de la Direction Financière et du Directeur Général auprès de la Direction Financière qui en assure les paiements.

Comptabilité générale et arrêté des comptes

L'environnement de la société de ces dernières années : allègements des structures lors de la mise en œuvre des plans de réduction des effectifs, alourdissement des travaux liés à la situation de redressement judiciaire induisant des processus spécifiques, a entraîné une détérioration des procédures de suivi des comptes tout au long des exercices concernés. Ceci n'a toutefois pas eu d'incidence significative sur la qualité de l'information financière.

Pour pallier aux manques de ressources internes, la société a eu recours aux services de consultants externes expérimentés en 2008.

Des dispositions de renforcement et de stabilisation des équipes financières ont été menées début 2009.

1-2. Autres facteurs de risques et de contrôle interne

Écoute et satisfaction du client

La société est organisée suivant les recommandations de la norme ISO 9001 /2000.

Elle a été certifiée par le Loyds Register Quality Insurance (LRQA) en 2003 et le renouvellement obtenu en 2009.

Sécurité et conditions de travail

La politique de sécurité est menée simultanément avec celle de la Qualité et de la préservation de l'environnement. Elle est animée avec le concours de l'encadrement et la collaboration du médecin du travail.

Les comités d'hygiène et de sécurité de chaque établissement sont réunis chaque trimestre.

La société procède aux contrôles périodiques obligatoires (trimestriels et annuels) par des organismes extérieurs.

L'évaluation des risques a été menée durant l'exercice et un plan d'action développé pour remédier aux déficiences éventuelles.

Social

La société respecte ses obligations légales et réglementaires en matière sociale.

La représentation du personnel est assurée par les délégués du Personnel, les délégués au sein de chaque comité d'établissement, des délégués syndicaux et des délégués au sein du Comité Central d'Entreprise (CCE).

Les Comités d'Établissements se réunissent chaque mois.

Le Comité Central se réunit au minimum chaque trimestre hors sessions extraordinaires. Il a recours à un expert extérieur pour l'analyse des états financiers qui lui sont présentés deux fois par an.

Le recrutement et les sanctions disciplinaires sont mis en œuvre par le Directeur des Ressources Humaines, par délégation de la Direction Générale.

Assurances générales

Les différents risques devant être couverts dans le cadre de couverture d'assurances le sont généralement pour l'ensemble du Groupe.

En 2003, nous avons souscrit des contrats d'assurances pour couvrir nos principaux risques (incendie, responsabilité civile, pollution sur un site exposé). Une police perte d'exploitation liée à notre assurance incendie a été également mise en place en 2003. Les capitaux couverts sont revus annuellement, ainsi que les limites de garantie afin de tenir compte des estimations de pertes d'exploitation possibles.

Risques des taux et de changes

Le risque de taux est pris en compte dans la répartition des dettes financières entre taux fixe et taux variable. Cette répartition est assurée par la Direction Financière du Groupe.

Le risque de change est pris en compte par une politique de couverture sur les devises (dollar US essentiellement) uniquement lorsque les montants et la durée des engagements le justifient.

En raison de la faiblesse du crédit fournisseur et en l'absence de crédit bancaire, ces risques ne sont pas significatifs.

Immobilier

L'ensemble immobilier est entretenu suivant les règles de l'art. La responsabilité de la surveillance du parc immobilier est assurée par les services techniques de la Société.

Système d'information & E.R.P.

- **Sécurisation des données** : la sécurité des systèmes d'information est assurée par des contrats de maintenance ou d'intervention limitant la durée de toute immobilisation éventuelle, durée variant suivant les contrats. Les données sont sauvegardées quotidiennement et stockées dans des lieux adéquats. Les sauvegardes quotidiennes sont stockées pendant une durée de dix jours. Un archivage mensuel et annuel est également assuré au sein du service informatique.

- **Sécurité du réseau** : les accès au réseau sont protégés et réservés au seul personnel autorisé. Un intervenant extérieur contrôle les flux entrant et sortant en assurant des fonctions de firewall et antivirus. Les accès extérieurs sont contrôlés par les fonctions de portail de l'intervenant.

Évolution du système d'information

La mise en place de certains modules de l'E.R.P a subi des aléas, en particulier sur certains modules de gestion et de comptabilité analytique. Ces modules sont à fin 2009 toujours en cours de refonte pour être opérants. La nouvelle organisation de l'entreprise sera prise en compte dans ces travaux de refonte.

La mise en œuvre de ces systèmes a été relancée au cours du deuxième trimestre 2009.

2. PROGRAMME DE CONTRÔLE INTERNE, ADAPTÉ À LA SITUATION ACTUELLE DE GANTOIS S.A.

Dans le cadre de cette refonte l'ensemble des processus est en cours d'analyse et sera revu pour répondre aux besoins de la nouvelle organisation.

Conjointement à la mise en place de l'E.R.P fin 2007, un programme de renforcement des procédures de contrôle interne de GANTOIS et de ses filiales a été activé à partir de 2008 principalement dans les domaines suivants :

Comptabilité analytique

Pour pallier la carence du système actuel qui ne nous permettait pas de donner une information sectorielle suffisante pour la publication des informations chiffrées par secteurs, par produits et par gammes de produits, et compte tenu de la déficience actuelle de la comptabilité analytique, un contrôleur de gestion et un responsable organisation : système d'informations ont été recrutés en 2009 afin de compenser ces déficiences d'information par une analyse détaillée des informations accessibles en comptabilité générale. Comme indiqué précédemment, l'implémentation de l'E.R.P. sur le module analytique a été relancée en 2009.

Reporting filiales

Un reporting mensuel a été mis en place au niveau des filiales. Les informations relatives à la trésorerie sont remontées chaque semaine.

Un arrêté comptable trimestriel est demandé aux filiales.

Le système de remontée d'information est fiable et permet de garantir le processus de consolidation et d'audit semestriel dans des conditions satisfaisantes.

3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

Le Conseil s'est réuni cinq fois du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009. Durant l'année 2009, le Conseil d'Administration a été composé de Monsieur Bertrand Talabart, Président du Conseil d'Administration nommé le 30 décembre 2008,

Monsieur Marc Toillier, Directeur Général et Administrateur depuis le 30 décembre 2008, Monsieur Hervé Gendrot, Administrateur depuis 30 décembre 2008, Monsieur Onye Igwe, Administrateur depuis 30 décembre 2008, Monsieur Royan Anthony, Administrateur depuis 30 décembre 2008, Monsieur Walter Bosco, Administrateur depuis le 27 juin 2006.

Deux Mandataires Ad-hoc ont été nommés par le Tribunal de Commerce de Saint-Dié le 17 Septembre 2009 avec pour mission d'assister la Direction Générale dans la renégociation de la dette.

Monsieur Marc Toillier a été nommé Directeur Général et Monsieur Hervé Gendrot Directeur Général Délégué. Ce dernier mandat a été arrêté le 10 Juillet 2009.

Le Conseil d'Administration, suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 30 décembre 2008, est donc composé de six administrateurs : Messieurs Bertrand Talabart, Onye Igwe, Walter Bosco, Royan Anthony, Marc Toillier et Hervé Gendrot.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration qui se réunit au minimum quatre fois par an détermine les orientations stratégiques de la société, veille à leur mise en œuvre et à préciser au Directeur Général les missions devant faire l'objet d'un rapport régulier au Conseil.

Le Directeur Général rend compte à tous les Administrateurs des principaux événements touchant la marche de l'entreprise. Aucun jeton de présence n'a été versé ces trois dernières années.

Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordées aux mandataires sociaux :

Aucune rémunération n'est accordée aux mandataires sociaux.

4. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le gouvernement d'entreprise repose essentiellement sur le Conseil d'Administration dont le fonctionnement a été rappelé ci-dessus.

5. MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chaque actionnaire de la société GANTOIS, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'Assemblée Générale. A chaque action est attaché un droit de vote simple ou double.

Pour connaître toutes les modalités de participation à l'Assemblée Générale directe ou indirecte (vote par correspondance), il suffit de consulter le site internet, de se référer aux statuts ou de contacter directement la société.

RAPPORT 2009 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6. MESURES ANTI-OPA

Aucune mesure spécifique anti-OPA n'a été élaborée par la société GANTOIS.

7. LE SUIVI DES FILIALES

Progressivement, que ce soit pour les procédures comptables et financières, la gestion et la couverture des risques ainsi que le fonctionnement des organes de direction, les différentes entités du Groupe intègrent les procédures GANTOIS S.A.

Un reporting mensuel relatant les principaux indicateurs de performance de chaque filiale est remonté à la maison-mère.

Depuis début 2006, un reporting spécifique hebdomadaire a été mis en place pour assurer un suivi détaillé de trésorerie.

Les Conseils d'Administration ont été partiellement renouvelés en intégrant davantage de représentants de la maison-mère ou de l'actionnaire majoritaire.

8. PLANS D'ACTIONS 2010 EN TERME DE CONTRÔLE INTERNE

- Au cours du premier trimestre 2010, de nombreuses procédures de contrôle interne ont été refondues pour prendre en compte la nouvelle organisation en Business Units.
- Les délégations d'engagements sont revues.
- La procédure budgétaire développée prend en compte le découpage en activités et des objectifs ont été définis aux managers dans ce cadre.
- Les suivis des stocks et des flux par Business Units sont en cours de refonte et permettront une plus grande fiabilisation des inventaires permanents et des imputations.
- Un inventaire physique des immobilisations aura lieu courant du 1er semestre 2010 pour s'assurer du rapprochement entre le fichier « comptable » et le physique, contrôler les durées de vie et les valeurs d'assurance.
- Les principaux serveurs et applicatifs de notre système d'information seront hébergés par une société prestataire, garantissant ainsi par un « Plan de Reprise d'Activité » une plus forte sécurisation de l'entreprise par rapport aux risques informatiques.

L'analyse sectorielle par Activités Stratégiques devrait s'achever en 2010.

9. RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'un audit complet au 31 décembre et d'une revue limitée au 30 juin. Des réunions de préparation et d'appréciation des principales évolutions du Groupe sont régulièrement organisées. Le budget des commissaires aux comptes, qui ont adapté leurs audits aux risques inhérents qu'ils ont identifiés, a été adapté à la situation particulière du Groupe.

Bertrand TALABART

Président du Conseil

DONNÉES BOURSIÈRES

Le cours le plus haut observé en 2009 est de 4,50 € ; le plus bas à 0,91 € atteint le 25 mars 2009.

L'attention est attirée sur la faiblesse des échanges et sur la concentration de plus de 77,05 % des actions en une seule main.

INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

La Société n'a pas effectué d'opérations sur ses actions en 2009. Elle détient 6 615 actions sur les 2 538 079 actions.

STRUCTURE ET INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

La répartition du capital et des droits de vote de la Société est au 31 décembre 2009 la suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	nombre	%	nombre	%
BAULDER II SARL	1 955 637	77,05	3 911 274	86,55
Auto détention	6 615	0,26		
Comité d'entreprise	621	0,02	1 242	0,03
Public	543 684	21,42	543 684	12,03
Public nominatif	31 522	1,24	62 535	1,38
TOTAL	2 538 079	100,00	4 518 735	100,00

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne détient plus de 5% du capital de celle-ci, à l'exception de la société Baulder II SARL.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Les actifs du Fond Commun de Placement (FCP Rhino-Investissements) qui détenait la participation collective des salariés du Groupe au capital social ont été transférés au FCPE du CIC Asset Management «Fertile Equilibre», fond diversifié ; code AMF 03923.

Le Comité Central d'Entreprise de Gantois S.A. détient 621 titres et 1242 droits de vote.

DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices (2007 – 2009) et il n'est pas prévu d'en verser au titre de l'exercice 2009.

Le paiement de dividendes dépendra principalement des résultats dégagés par la Société, de l'évolution de sa situation financière, de sa politique d'investissement et de la réduction de son endettement.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Rapport environnemental

Les activités de la société relèvent des régimes classiques de déclarations et d'autorisations préalables d'exploitation. Aucun des sites du Groupe n'est soumis à la réglementation des risques industriels majeurs, type Seveso.

La conformité réglementaire est gérée en continu au sein de chaque site de production. Tous nos sites industriels font l'objet des contrôles et vérifications périodiques réglementaires par un organisme agréé. Celui-ci contrôle nos appareils de levage et manutention, nos machines, nos installations électriques et nos appareils de pression, et les contrats d'entretien pour nos extincteurs et RIA (robinets d'incendie armés).

L'activité est faiblement génératrice de nuisances par rapport à l'environnement mais le Groupe a décidé d'engager des actions de prévention en rapport avec le référentiel ISO 14000, notamment en matière de rejets (eaux issues du process, traitées avant rejet, suppression de substances/solvants appauvrissant la couche d'ozone). En conséquence le Groupe GANTOIS SA n'a pas émis de rapport environnemental séparé.

Rapport sur les risques et leur couverture (assurances)

La politique de couverture des différents risques est une politique Groupe GANTOIS qui globalise pour l'ensemble des filiales les principales couvertures, souscrites auprès d'assureurs notoirement solvables.

Les polices d'assurances couvrent les risques identifiés pour les montants adaptés suivants :

- Responsabilité civile d'exploitation : couverture à concurrence de 8 M€ par sinistre
- Responsabilité civile après livraison : couverture à concurrence de 6 M€ par an
- Responsabilité civile décennale pour certaines activités liées au bâtiment
- Responsabilité civile des dirigeants : couverture à concurrence de 4 M€
- Assurance « Dommages aux biens » qui couvre les bâtiments, le matériel et les stocks ainsi que la perte d'exploitation :
 - Bâtiments à concurrence de la valeur vétusté déduite
 - Matériel à concurrence de la valeur vétusté déduite
 - Stocks à concurrence de la valeur de remplacement.
 Ces trois postes sont garantis à hauteur de 152,6 M€ au 01/01/2010
- Perte d'exploitation à concurrence de la marge brute de la société (hors Cie des Clôtures)

Une police couvre également les risques pollution pour le site de Fismes (51).

Une police assurance-crédit pour couvrir les pertes sur créances irrécouvrables est souscrite dans le cadre du contrat d'affacturage pour les ventes effectuées en France métropolitaine. Une autre police assure également les ventes à l'export.

Rapport sur les disponibilités et l'endettement financier

Les disponibilités actives du Groupe se montent à 3 639 K€ à fin 2009 contre 7 163 K€ en 2008.

Les disponibilités doivent servir à financer le besoin en fonds de roulement de la société.

L'endettement financier et assimilé net du Groupe (dettes financières + dettes non courantes) s'élève au 31 décembre 2009 à 28 963 K€, contre 39 036 K€ en 2008 (voir le détail dans la note « emprunts et dettes financières »), ainsi que l'ensemble des éléments du passif RJ du Groupe.

En prenant en compte les postes de l'actif « valeurs mobilières de placement » et « disponibilités », l'endettement net financier et assimilé (prenant en compte le passif RJ non courant du Groupe) s'élève à 25 324 K€ contre 31 873 K€ fin 2008.

Toutefois il est rappelé ici qu'un apport complémentaire en compte courant de 850 K€ a été versé à Gantois par l'actionnaire principal Baulder II, au premier trimestre 2008. Cet apport est inclus dans l'endettement financier de la société déterminé ici.

De même, la simple incidence de l'actualisation de la dette RJ représente une augmentation de près de 1 M€ sur la dette résiduelle au 31.12.2009.

Le poids de la dette issu du redressement judiciaire continuant à peser sur la structure financière du groupe et ralentissant les efforts de redressement, d'une part, la trésorerie délogée par l'activité du groupe dans le contexte difficile de la crise économique mondiale qui pèse sur l'ensemble des marchés n'étant pas suffisante pour faire face au poids du remboursement de la dette du plan, d'autre part, la société a entamé des négociations fin 2009 concernant les modalités d'apurement du passif. Cette renégociation s'est soldée début 2010 par un abandon de créances de 15,8M€ et le paiement de 5,6M€ au 31 mars 2010.

Dans le cadre de sa réorganisation, le Groupe Gantois a engagé la cession de son agence de Paris qui devrait se concrétiser en 2010, un compromis de vente ayant été signé le 11 décembre 2009 pour un montant de 4,5M€.

Aussi, suite à cette négociation et au paiement de l'échéance du 31 mars 2010 des créanciers ayant optés pour l'option 1 (paiement comptant à hauteur de 25% du montant de la créance résiduelle et abandon du solde de 75%) les échéances résiduelles des passifs financiers issus du RJ s'en trouvent modifiés.

Instruments financiers et gestion des risques

Cette note présente les informations sur l'exposition du groupe aux risques financiers. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions du marché et les activités du groupe.

1.1. Gestion du risque financier

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placements.

Créances clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est principalement influencée par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays est sans influence réelle sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique dans des zones considérées à risques ou sur des clients spécifiques.

Le Groupe a défini une politique de gestion du risque client au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles du Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes. Des limites aux prises de commandes sont fixées pour chaque client au delà desquelles un accord préalable adéquat et nécessaire est requis.

Les ventes de biens sont assorties d'une clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé, le Groupe dispose d'une sûreté. La clause de réserve de propriété n'a été activée que pour des montants non significatifs au cours de l'exercice.

Le délai de paiement moyen octroyé dans le cadre des conditions générales de vente est de 45 jours fin de mois.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes éventuelles encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs. Cette dépréciation correspond à des risques significatifs individualisés et à une approche statistique reposant sur des données historiques (Voir note 6.10).

Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des SICAV monétaires ou des dépôts à terme ne présentant pas de risque financier significatif. Ces placements ont été consentis auprès d'organismes de crédits français bénéficiant d'une notoriété reconnue sur le marché.

Garanties

Aucune garantie financière particulière n'a été accordée par le Groupe au 31.12.2009.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible qu'il disposera des liquidités suffisantes pour honorer ses passifs. Compte tenu de la situation particulière du Groupe Gantois, ce risque est principalement dépendant des éléments suivants

- Réalisation des remboursements planifiés dans le cadre du plan de RJ ;
- Utilisation du factoring dans le cadre d'une politique de mobilisation de créances ;
- Réalisation d'actifs dans le cadre de la stratégie de restructuration du groupe ;
- Politique d'optimisation du besoin en fonds de roulement ;
- Etude du coût d'opportunité de tout nouvel investissement ;
- Collaboration active avec les organes de la procédure collective.

La note 9.14 de l'annexe rappelle les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers issus du RJ.

La note 11.4 de l'annexe rappelle les impacts de la renégociation des passifs financiers issus du RJ.

Le Groupe a mis en place un reporting régulier des positions de trésorerie au sein de l'ensemble des filiales.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix, tels que les cours de change, les taux d'intérêts affectent le résultat du Groupe ou la valeur des actifs détenus.

Le risque de marché est très limité au niveau du Groupe Gantois, l'ensemble des filiales hors Roumanie effectuant des transactions en Euros et cette dernière étant en cours de fermeture. Les flux d'achats, portant notamment sur l'achat de matières premières en acier hors zone Euro, sont effectués en euros, selon une formule qui intègre la variation des devises des fournisseurs contre euro. Ces achats sont par ailleurs approvisionnés au fur et à mesure des besoins, et ne sont pas effectués avec une politique de cours à terme sur ces matières premières. L'entreprise assure un suivi régulier du cours moyen d'achat en interne, avec suivi d'indices selon les catégories d'aciers achetés, et les répercute dans ses prix de revient et autant que possible dans ses tarifs.

Risque de change

Les flux de transactions en monnaie étrangère sont limités aux ventes réalisées par la filiale GANTOIS ROMANIA, sur le marché roumain. Le flux acheteur avec cette filiale est exprimé en euros. Il est rappelé que cette filiale n'a plus d'activité opérationnelle. Au vu de ces enjeux, l'entreprise n'a pas mis en place de politique de couverture contre les risques de change. L'impact de la variation des taux de change en 2009 comparé à 2008 sur la base des taux de change moyens respectifs de chacune des deux années est non significatif.

Risque de taux

L'exposition de l'entreprise à la variation des taux d'intérêts est limitée. D'une part, la majorité des dettes liées aux passifs RJ de GANTOIS ou de TISSMETAL ne supportent pas d'intérêts.

Enfin, les engagements du groupe en terme de crédits baux ne sont pas significatifs.

Gestion du capital

Le capital de Gantois S.A. est détenu à près de 77,05% par l'actionnaire majoritaire SISU via la société Baulder II et 22,67% sont détenus par le public dans le cadre de la cotation sur Euronext.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence particulière concernant son capital.

1.2. Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social était composé de 2 538 079 actions dont 1 987 780 actions à droit de vote double. Toutes les actions émises ont été libérées entièrement. La société détient 6 615 actions propres représentant un nominal de 1 086.K€ brut dépréciées à hauteur de 98%. Ces actions propres sont reclassées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

1.3. Emprunts

Les emprunts du Groupe sont essentiellement figés dans le cadre de la dette RJ. La note 9.14 de l'annexe présente les termes et échéanciers de remboursement de la dette RJ. La note 11.4 présente les impacts sur cette dette de la renégociation qui a débuté en septembre 2009.

Les emprunts qui avaient été contractés étaient tous en euros.

La note 9.13 de l'annexe présente également une information sur la nature des emprunts du Groupe au 31 décembre 2009.

Le montant des engagements financiers restant à honorer dans le cadre de la souscription de contrat de location ou de crédits-baux n'est pas significatif au 31 décembre 2009.

Rapport social

Les effectifs moyens consolidés du Groupe se présentent comme suit :

Effectifs moyens par catégorie	Exercice 2009	Exercice 2008	Variation
Cadres et équivalents	72	88	(16)
Etam	186	196	(10)
Ouvriers et apprentis	479	609	(130)
Total	737	893	(156)

Effectifs moyen par zone géographique	Exercice 2009	Exercice 2008	Variation
France	579	583	(4)
Europe autres	158	310	(152)
Reste du monde	0	0	0
Total	737	893	(156)

En Roumanie, l'arrêt progressif de l'activité opérationnelle de la filiale Gantois Romania explique la baisse des effectifs.

Évolution récente des effectifs de la maison mère au 31/12

Effectif fin	31/12/2009	31/12/08	31/12/07
Cadres et équivalents	65	61	57
Etam	164	168	138
Ouvriers et apprentis	278	282	280
Total	507	511	475

En France, les effectifs 2008 augmentent suite à l'intégration de Tissmétal et des embauches, et ce malgré l'impact de la fin du plan social lancé en 2007 (125 départs).

En 2009, la négociation annuelle salariale n'a pas abouti à un accord d'entreprise. Les hausses salariales ont été en ligne avec impact de l'inflation.

Le plan de formation de l'année s'est concentré sur le renforcement des compétences techniques dans le domaine industriel et le début de l'accompagnement de la mise en place de la nouvelle organisation industrielle et commerciale par activités stratégiques.

1. MANDATAIRES SOCIAUX

1.1 Liste des mandats des mandataires sociaux et modifications intervenues au sein des organes d'administration, de direction de surveillance ou de contrôle

Durant l'année 2009, le Conseil d'Administration a été composé de Monsieur Bertrand Talabart, Président du Conseil d'Administration nommé par le Conseil d'Administration du 30 décembre 2008, Messieurs Onye Igwe, Walter Bosco, Royan Anthony, Marc Toillier et Hervé Gendrot, nommés Administrateurs par le Conseil d'Administration du 30 décembre 2008. Ce Conseil a également entériné la démission de Monsieur Bertrand Siguière de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Marc Toillier a été nommé Directeur Général et Monsieur Hervé Gendrot Directeur Général Délégué. Le mandat de ce dernier a pris fin le 10 juillet 2009.

Le Conseil d'Administration, suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 30 décembre 2008, est à présent composé de six administrateurs : Messieurs Bertrand Talabart, Onye Igwe, Walter Bosco, Royan Anthony, Marc Toillier et Hervé Gendrot.

Le Conseil d'Administration du 30 décembre 2008 a également constaté que la Société a retrouvé son autonomie et que la mission des Administrateurs Provisoires a donc pris fin.

En application de l'article L 225-102-1 du Code Commerce, les renseignements relatifs à chaque mandataire social sont portés à la connaissance des actionnaires sur le document intitulé «Références, Activités Professionnelles et Rémunérations des Mandataires Sociaux de notre société ».

Les membres du conseil d'administration de la société au 31 décembre 2009 étaient les suivants (il est précisé la date de démission le cas échéant)

MANDATAIRE	FONCTION	AUTRES MANDATS
<p>M. Bertrand TALABART SISU Capital 11-12 Hanover Street Londres W1S 1YQ / Royaume-Uni</p> <p>Date de première nomination : Assemblée Générale du 30 décembre 2008</p> <p>Date de renouvellement : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.</p> <p>Rémunération 2009 : néant</p>	<p>Président du Conseil d'administration et administrateur depuis le 30 décembre 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de Cyrkonía Sp.z.o.o, Pologne • Membre du Conseil de Surveillance de Airinotec GmbH, Allemagne • Président de Outiror Trading SAS, France • Président de Cedar Tree Holdings, France
<p>M. Walter BOSCO SISU Capital 11-12 Hanover Street Londres W1S 1YQ // Royaume-Uni</p> <p>Date de première nomination : Cooptation le 27 juin 2006 ratifiée par l'Assemblée Générale mixte du 27 juin 2006</p> <p>Date de renouvellement : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.</p> <p>Rémunération 2009 : néant</p>	<p>Administrateur depuis le 27 juin 2006</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Président de Espace Trading SAS, France

MANDATAIRE	FONCTION	AUTRES MANDATS
<p>M. Marc TOILLIER 14 rue Lagille - 75018 Paris</p> <p>Date de première nomination : Assemblée Générale du 30 décembre 2008</p> <p>Date de renouvellement : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.</p> <p>Rémunération 2009 : honoraires de 406,8 K€ facturés par la société ERG suivant la convention réglementée en date du 13.01.2009</p>	<p>Administrateur depuis le 30 décembre 2008</p> <p>Directeur Général depuis le 30 décembre 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de GANTOIS au Conseil d'Administration de Gervois, Perfomat, Compagnie des Clôtures, Gantois Belgium, SCI Le Val Clair, SAIG • Gérant de ProSed consulting SARL
<p>M. Hervé GENDROT 26 rue de Vauboyen 91570 BIEVRES</p> <p>Date de première nomination : Assemblée Générale du 30 décembre 2008</p> <p>Date de renouvellement : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.</p> <p>Rémunération 2009 : honoraires de 217,6 K€ facturés par la société Arcanthis suivant la convention réglementée en date du 15.01.2009</p>	<p>Administrateur depuis le 30 décembre 2008</p> <p>Directeur Général Délégué du 30 décembre 2008 au 10 juillet 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Président Directeur Général de Gervois • Administrateur de Perfomat • Président de SAIG • Gérant de la SCI L'Arondelle • Président Directeur Général de Metalweave / Etats-Unis • Gérant de Arcanthis Capital
<p>M. Onyechinaedu IGWE SISU Capital - 11-12 Hanover Street Londres W1S 1YQ / Royaume-Uni</p> <p>Date de première nomination : Assemblée Générale du 30 décembre 2008</p> <p>Date de renouvellement : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.</p> <p>Rémunération 2009 : néant</p>	<p>Administrateur depuis le 30 décembre 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Président de L.E. Invest SAS, France • Président de Champs Elysées Investors SAS, France
<p>M. Royan ANTHONY Oak House, Churton Road Farndon, Cheshire CH3 6QP Royaume-Uni</p> <p>Date de première nomination : Assemblée Générale du 30 décembre 2008</p> <p>Date de renouvellement : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.</p> <p>Rémunération 2009 : 11,9 K€ suivant la convention réglementée en date du 12.05.09.</p>	<p>Administrateur depuis le 30 décembre 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur non-exécutif de Industry Forum • Directeur non-exécutif de Nurock Limited

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU C.A.

19

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GANTOIS S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

GANTOIS S.A. - 25, rue des Quatre Frères Mougeotte - 88105 S^t-Dié-Des-Vosges

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Gantois SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

STRASBOURG et Saint-Dié, le 5 mai 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
2, avenue de la Forêt-Noire
67000 STRASBOURG



Sylvain Mayeur

AGS
12, rue Emile Durkheim - Hellieule 2
BP 5165 - 88105 S^T-DIÉ-DES-VOSGES



Daniel Grandemange

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2009 (Actif)

En k€, IFRS	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Immobilisations corporelles	6.5 et 9.1	11 381	15 685
Immobilisations incorporelles	6.6 et 9.2	755	1 649
Ecart d'acquisition	6.4 et 9.3	-	-
Entreprises associées (M.E.E.)	6.8 et 9.4	320	320
Impôts différés	6.20 et 9.5	-	-
Autres actifs financiers non courants	6.9 et 9.6	323	275
Actif non courant		12 778	17 929
Stocks	6.10 et 9.7	11 957	18 939
Clients et autres débiteurs	6.11 et 9.8	14 746	25 770
Paiements d'avance	9.8 et 9.9	437	919
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.12 et 9.10	3 639	7 163
Actif courant		30 779	52 791
Actifs non courants détenus en vue de la vente	6.13 et 9.11	7 268	2 383
TOTAL ACTIF		50 826	73 103

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009 (Passif)

En k€, IFRS	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capitaux propres			
Capital social émis		3 046	3 046
Primes d'émission		22 045	22 045
Actions propres		(23)	(27)
Ecart de conversion		515	382
Résultats accumulés non distribués		(23 431)	(12 354)
<i>Dont résultat de la période</i>		<i>(14 013)</i>	<i>(8 430)</i>
Capitaux propres, part du Groupe		2 152	13 092
Intérêts minoritaires		12	15
<i>Dont réserves des minoritaires</i>		<i>11</i>	<i>14</i>
<i>Dont résultat des minoritaires</i>		<i>1</i>	<i>1</i>
Capitaux propres	6.14 et 9.12	2 164	13 106
Emprunts à plus d'un an	6.15 et 9.13	11 971	11 707
Autres passifs non courants	6.16 et 9.14	10 850	12 315
Provisions non courantes	6.17 et 9.15	-	2 043
Avantages au personnel	6.17 et 9.16	2 730	2 213
Passif d'impôts différés	6.19 et 9.5	157	157
Passif non courant		25 707	28 436
Avances et acomptes reçus	9.14	683	59
Fournisseurs et autres créditeurs	6.16 et 9.14	12 861	12 897
Emprunts & dettes financières < 1 an	6.15 et 9.13	6 142	15 014
Impôt courant		-	-
Provisions courantes	6.17 et 9.15	2 659	3 591
Avantages au personnel	6.17 et 9.16	68	-
Passif courant		22 414	31 560
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	6.13 et 9.11	540	-
TOTAL du PASSIF & des CAPITAUX PROPRES		50 826	73 103

COMpte DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009

En k€, IFRS	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Chiffre d'affaires de l'activité		54 652	76 164
Revenus locatifs		192	163
Produits issus de l'activité	6.21 et 10.1	54 844	76 327
Achats consommés		(22 579)	(32 795)
Variation des produits en-cours et des produits finis		(2 400)	(1 203)
Charges de personnel	10.2	(24 108)	(26 356)
Charges externes		(12 643)	(15 290)
Impôts et taxes		(2 219)	(2 079)
Dotations aux amortissements et provisions		(3 536)	(5 884)
Autres produits d'exploitation	10.4	2 676	1 651
Autres charges d'exploitation	10.4	(152)	(226)
Résultat opérationnel courant		(10 117)	(5 855)
Autres produits opérationnels	10.5	4 579	5 992
Autres charges opérationnelles	10.5	(4 942)	(4 830)
Résultat opérationnel		(10 480)	(4 693)
Autres produits financiers	10.6	114	511
Autres charges financières	10.6	(2 193)	(3 997)
Résultat financier		(2 079)	(3 485)
Charge (produit) d'impôt		120	(7)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	9.4	-	(13)
Résultat net des activités ordinaires poursuivies de l'exercice		(12 439)	(8 198)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en-cours de cessions	6.13 et 9.11	(1 573)	(231)
Résultat net de l'exercice		(14 012)	(8 429)
· Part du groupe		(14 013)	(8 430)
· Intérêts minoritaires		1	1
Résultats net par actions (en euros)		(5,52)	(3,32)
Résultat net dilué par action (en euros)		(5,52)	(3,32)

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT
 EN CAPITAUX PROPRES

En k€, IFRS	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net consolidé		(14 012)	(8 429)
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente		3 134	-
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente transférée en résultat		-	-
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	-
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture transférées en résultat		-	-
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies, nets d'impôts		(196)	380
Différences de conversion	6.3	132	327
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		3 070	707
Résultat net et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(10 942)	(7 722)
Dont part du Groupe		(10 943)	(7 723)
Dont part des minoritaires		1	1

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En k€, IFRS	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	(14 012)	(8 429)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	(297)	390
- Variation des impôts différés	-	16
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	381	(14)
- Intérêts financiers reclassés en flux de financement	358	847
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(13 569)	(7 189)
Autres éléments sans effets sur les flux d'exploitation	990	2 276
Variation des stocks	6 982	(168)
Variation des créances liées à l'activité hors factoring	4 629	2 535
Variation des créances cédées au factor	6 877	(1 369)
Variation des dettes liées à l'activité hors factoring	(1 266)	(3 831)
Variation des dettes envers le factor	(304)	(306)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	16 918	(3 138)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 340	(8 051)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(993)	(2 127)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	26	37
Incidence des variations liées aux activités abandonnées	2 371	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 404	(2 090)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(4)	-
Augmentations de capital en numéraire	-	-
Emissions et remboursements d'emprunts	1 007	3 206
Intérêts payés	(358)	(847)
Variation ligne financement factor	(9 912)	1 136
Autres mouvements divers de financement sur capitaux propres	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(9 267)	3 495
Variation de trésorerie	(3 524)	(6 647)
Trésorerie d'ouverture	7 163	13 810
Trésorerie de clôture	3 639	7 163
Variation de trésorerie	(3 524)	(6 647)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Montants en k€ Situation à la clôture	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres				Total des capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
					Écarts de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Autres variations	Total autres			
EXERCICE 31/12/2007	3 046	22 045	4 209	(8 523)	55	(34)	-	21	20 798	13	20 812
Affectation du résultat 2007			(8 523)	8 523						1	1
Résultat de l'exercice 2008				(8 430)					(8 430)	1	(8 429)
Variations du capital de l'entreprise consolidante											
Acquisition ou cession de titres d'auto-contrôle						7		7	7		7
Incidence des réévaluations											
Variation des écarts de conversion					327			327	327		327
Changements de méthodes comptables											
Autres Fonds Propres			390						390		390
EXERCICE 31/12/2008	3 046	22 045	(3 924)	(8 430)	382	(27)	0	355	13 092	15	13 106
Affectation du résultat 2008			(8 430)	8 430						(4)	(4)
Résultat de l'exercice 2009				(14 013)					(14 013)	1	(14 012)
Variations du capital de l'entreprise consolidante											
Acquisition ou cession de titres d'auto-contrôle						4		4	4		4
Incidence des réévaluations											
Variation des écarts de conversion					132			132	132		132
Changements de méthodes comptables											
Autres Fonds Propres			2 938						2 938		2 938
EXERCICE 31/12/2009	3 046	22 045	(9 417)	(14 013)	515	(23)	0	491	2 153	12	2 164

NOTE ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS.....	27	9.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39
2. BASE DE PREPARATION	27	9.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40
2.1. DECLARATION DE CONFORMITE.....	27	9.3. ECART D'ACQUISITION.....	41
2.2. REFERENTIEL COMPTABLE.....	27	9.4. ENTREPRISES ASSOCIEES.....	41
2.3. NOUVELLES NORMES APPLICABLES.....	27	9.5. IMPOTS DIFFERES.....	42
2.4. MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRESENTATION	27	9.6. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	42
2.5. RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AUX JUGEMENTS.....	27	9.7. STOCKS	42
3. COMPARABILITE DES COMPTES	28	9.8. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	42
4. FAITS CARACTERISTIQUES	28	9.9. PAIEMENTS D'AVANCE	45
5. PRINCIPE DE CONSOLIDATION.....	29	9.10. TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	45
5.1. MODALITES DE CONSOLIDATION	29	9.11. ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	45
5.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	29	9.12. CAPITAL EMIS.....	46
6. REGLES ET METHODES COMPTABLES	30	9.13. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	46
6.1. DATE DE CLOTURE.....	30	9.14. AUTRES PASSIFS.....	47
6.2. ELIMINATION DES OPERATIONS INTRA-GROUPE	30	9.15. PROVISIONS	48
6.3. METHODES DE CONVERSION DES COMPTES DES SOCIETES ETRANGERES.....	30	9.16. AVANTAGES DU PERSONNEL.....	49
6.4. ECARTS D'ACQUISITION	30	10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	50
6.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30	10.1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ACTIVITE	50
6.6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31	10.2. CHARGES DE PERSONNEL	50
6.7. DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	32	10.3. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	50
6.8. ENTREPRISES ASSOCIEES.....	32	10.4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	51
6.9. AUTRES ACTIFS « FINANCIERS » NON COURANTS.....	32	10.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	51
6.10. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION	32	10.6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES	51
6.11. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS COURANTS.....	32	10.7. IMPOTS SUR LE RESULTAT	52
6.12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE INSTRUMENTS FINANCIERS	32	10.8. RESULTAT PAR ACTION	53
6.13. ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	33	11. AUTRES INFORMATIONS	53
6.14. CAPITAL	33	11.1. PARTIES LIEES.....	53
6.15. PRETS ET EMPRUNTS PORTANT INTERETS.....	33	11.2. REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION.....	53
6.16. AUTRES PASSIFS NON COURANTS.....	33	11.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	54
6.17. PROVISIONS	33	11.4. EVENEMENTS POST-CLOTURE.....	54
6.18. CONTRATS DE LOCATION	34		
6.19. INTEGRATION FISCALE.....	34		
6.20. IMPOTS DIFFERES.....	34		
6.21. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	34		
7. INFORMATION SECTORIELLE	34		
8. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES	37		
8.1. GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	37		
8.2. CAPITAL SOCIAL	38		
8.3. EMPRUNTS	38		
8.4. JUSTE VALEUR.....	38		
9. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN CONSOLIDE.....	39		

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS au 31 DECEMBRE 2009, en normes IFRS (en milliers d'euros, sauf mention contraire)**1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS**

La société Gantois S.A. est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Saint-Dié-des-Vosges (88100), 25 rue des 4 Frères Mougeotte.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Gantois S.A. et ses filiales constituent un groupe français spécialiste du métal tissé, grillagé et perforé. Depuis plus d'un siècle, il a développé un savoir-faire et des positions de marché majeures en France et en Europe dans le travail des métaux (fils, toiles, tôles, grillages, équipements, façonnage, etc...).

2. BASE DE PREPARATION**2.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 mars 2010. Ils seront soumis pour approbation à l'assemblée générale.

2.2. Référentiel comptable

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, le groupe GANTOIS présente ci-après les comptes annuels au 31 décembre 2008 sous le référentiel IFRS.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ces normes ont été appliquées à chacune des sociétés du Groupe intégrées en totalité dans les comptes consolidés.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants :

- les actifs financiers disponibles à la vente, évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ;

De façon succincte, la présentation des comptes et des capitaux propres aux normes IFRS est principalement influencée par l'application des normes suivantes :

Norme	Commentaires
IFRS 5	Actifs et passifs destinés à être cédés et abandons d'activité.
IFRS 7	Mesure et gestion de l'exposition aux risques liés à l'utilisation des instruments financiers.
IAS 16 et 36	Immobilisations corporelles, notamment sous l'effet du retraitement des durées de vie économiques des immobilisations industrielles et des constructions, et dépréciation des actifs.
IAS 32	Evaluation à la juste valeur des actifs et passifs non courants, du fait de l'actualisation des passifs RJ de Gantois.
IAS 39	Retraitement de l'affacturage comme source de financement.

Le Groupe Gantois n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations non entrés en vigueur par anticipation.

2.3. Nouvelles normes applicables

Les nouvelles normes, amendements et interprétations, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 sont :

➤ **IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »** : En conséquence, le Groupe présente toutes les variations de capitaux propres relatives aux propriétaires de la Société uniquement dans l'état des variations des capitaux propres tandis que les variations de capitaux propres qui ne concernent pas les propriétaires sont également présentées dans l'état du résultat global. Cette présentation a été retenue pour les états financiers au 31 décembre 2009.

➤ **IFRS 8 « Secteurs opérationnels »** : Il n'y a pas de modification significative dans la communication sectorielle du Groupe.

➤ **IAS 23 révisée « Coût des emprunts »** : Cette norme est à appliquer de manière prospective à compter du 1er janvier 2009. Sur l'exercice 2009, aucun coût d'emprunt n'a été incorporé dans le coût d'un actif.

2.4. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

2.5. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des

actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Plus spécifiquement, les informations principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 6.5 Amortissements ;
- Note 6.7 Dépréciations des immobilisations ;
- Note 6.10 Dépréciations des stocks ;
- Note 6.11 Dépréciations des créances ;
- Note 6.13 et 9.11 Actifs non courant destinés à la vente ;
- Note 6.17 et 9.15 Provisions ;
- Note 6.20 et 9.5 Recouvrabilité des impôts différés actifs.

3. COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun fait ou changement comptable suffisamment significatif n'est susceptible d'affecter la comparabilité des comptes.

4. FAITS CARACTERISTIQUES

La stratégie commerciale axée sur le développement des secteurs à forte valeur ajoutée se poursuit dans un environnement économique global particulièrement difficile, avec un recul en volume très important sur la plupart de nos marchés et particulièrement ceux des applications industrielles et automobiles, tandis que les secteurs architecture/bâtiment et clôture/GSQS résistent mieux.

Aussi le résultat opérationnel au 31 décembre 2009, fortement négatif, traduit la baisse globale du CA de 30,1% par rapport à 2008 mais également notre plus forte sélectivité des affaires dans l'objectif d'améliorer nos marges et de maîtriser les risques de défaillance clients.

Un investissement de 700 K€ a été réalisé en 2009 sur le site de Fismes dans un objectif d'amélioration de la qualité de nos produits pour le marché du Bâtiment.

Les mesures de désengagement de notre filiale roumaine ont été mises en œuvre de manière effective sur l'exercice. La fermeture de notre filiale roumaine, annoncée début septembre 2009 par la Direction générale du groupe, est quasiment finalisée. Malgré des relations commerciales positives et des efforts opérationnels importants, Gantois Romania ne pouvait atteindre un niveau de CA et de rentabilité satisfaisant sur du moyen, long terme. Un foyer historique de pertes et de consommation de cash a donc été arrêté sur 2009. L'impact financier de cette opération de désengagement pèse de manière significative sur les résultats de l'exercice du Groupe.

Dès mi 2009 une réflexion stratégique a été menée dans l'objectif d'améliorer la satisfaction de nos clients en permettant un redéploiement de nos métiers sur les activités porteuses en terme de croissance et de rentabilité. Cette réflexion a conduit à la segmentation de l'organisation en 6 activités, couples clients-métiers :

- Tôles perforées pour l'industrie,
- Equipements pour l'industrie et les carrières,
- Tissage,
- Architecture/bâtiment,
- Clôtures/GSQS,
- Distribution.

Cette segmentation des activités s'est concrétisée dès janvier 2010 par la mise en place de business units dotées des fonctions commerciales, logistiques et industrielles au service du développement de leurs portefeuilles clients. Cette organisation focalisée et plus réactive renforcera la qualité des réponses aux marchés et la rentabilité des activités.

Parallèlement à ces efforts organisationnels, commerciaux et industriels, le management a focalisé ses actions sur l'optimisation du besoin en fonds de roulement : les stocks nets consolidés ont ainsi pu être diminués de 7M€, soit 36,9% et par ailleurs, un focus a également été porté sur la gestion des comptes clients permettant de renforcer la maîtrise des risques dans ce domaine.

Cependant le poids de la dette issu du redressement judiciaire continue à peser sur la structure financière du groupe, ralentissant les efforts de redressement. L'actionnaire majoritaire a, à nouveau, réaffirmé son soutien à Gantois par un apport en compte-courant de 850K€ sur le premier semestre 2009 et il s'est engagé à apporter des fonds complémentaires sur l'exercice 2010. La trésorerie dégagée par l'activité du groupe n'étant pas suffisante pour faire face au poids du remboursement de la dette du plan, la société a entamé des négociations fin 2009 concernant les modalités d'apurement du passif. Cette renégociation s'est soldée début 2010 par un abandon de créances de 15,8M€ et le paiement de 5,6M€ au 31 mars 2010.

Dans le cadre de sa réorganisation, le Groupe Gantois a engagé la cession de son agence de Paris qui devrait se concrétiser en 2010, un compromis de vente ayant été signé le 11 décembre 2009 pour un montant de 4,5M€.

Continuité de l'exploitation :

Dans cet environnement marqué par cette renégociation du plan ainsi que le contexte économique global incertain, la situation de trésorerie de Gantois SA reste tendue. Aussi la continuité de l'exploitation de la société dépend des actions entreprises de réduction des coûts et du besoin en fonds de roulement, du soutien auquel l'actionnaire s'est engagé, et des augmentations de capital envisagées.

5. PRINCIPE DE CONSOLIDATION

5.1. Modalités de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2009. Toutes les participations significatives dans lesquelles GANTOIS assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La société GANTOIS S.A. ne possède pas de filiale sur laquelle est exercé un contrôle conjoint.

Celles dans lesquelles GANTOIS exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. note 5.2 Périmètre de consolidation)

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;

- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits «intérêts minoritaires» ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence consiste à :

- Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- Éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

5.2. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe comprennent les comptes de Gantois S.A. et de toutes ses filiales contrôlées et des sociétés sous influence notable.

• Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :

Les sociétés consolidées sont les suivantes :

Dénomination, siège social, numéro SIREN et code APE des sociétés consolidées	Méthode de consolidation(*)	% d'intérêt de la société consolidante	Date d'arrêtés des comptes sociaux	
Gantois S.A. 25, rue des 4 Frères Mougeotte - 88100 SAINT-DIE- DES-VOSGES	505 680 298 00013 287 E	Société Mère	-	31.12.2009
S.A. COMPAGNIE DES CLOTURES ZI de Mitry- Campans - 2, rue Copernic - 77290 MITRY-MORY	572 058 154 00046 452 V	I.G.	99,930	31.12.2009
S.A. IMMOBILIERE GANTOIS 25, rue des 4 Frères Mougeotte - 88100 SAINT-DIE- DES-VOSGES	505 880 013 00014 702 A	I.G.	99,375	31.12.2009
S.A. PERFORMAT 25, rue des 4 Frères Mougeotte - 88100 SAINT-DIE- DES-VOSGES	312 147 853 00013 284 B	I.G.	100,000	31.12.2009
SCI L'ARONDELLE Rue de l'Industrie - 38420 DOMENE	317 960 359 00014 702 C	I.G.	99,000	31.12.2009
S.A. JETCOUP 25, rue des 4 Frères Mougeotte - 88100 SAINT-DIE- DES-VOSGES	387 833 577 00019 295 C	I.G.	100,000	31.12.2009
SCI LE VAL CLAIR 25, rue des 4 Frères Mougeotte - 88100 SAINT-DIE- DES-VOSGES	389 471 293 00016 702 A	I.G.	100,000	31.12.2009
S.A. GERVOIS 1, rue Boucher de Perthes - 80580 PONT REMY	302 112 867 00023 287 N	I.G.	99,859	31.12.2009
GERLON 10 rue Frichot - 80580 PONT REMY	349 008 284 00029 287 N	M.E.E.	34,000	31.12.2008
GANTOIS BELGIUM 21, rue du casino - 4850 PLOMBIERES (Belgique)	BE 0402.474.081	I.G.	100,000	31.12.2009
GANTOIS ROMANIA DN 59K8 - CHISODA (Roumanie)	J35/1658/2003	I.G.	100,000	31.12.2009

• **Sociétés non consolidées :**

La société américaine, Metalweawe INC. détenue à 100% par Gantois S.A. n'est pas consolidée compte tenu de son inactivité et de son caractère non significatif.

6. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'entreprise a maintenu la permanence des méthodes à l'ensemble des opérations comptables.

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Gantois sont les suivants :

6.1. Date de clôture

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31 décembre 2009 sauf Gerlon (31 décembre 2008). Toutes les sociétés consolidées ont effectué un exercice d'une durée de 12 mois.

6.2. Elimination des opérations intra-groupe

Les soldes bilanciers et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

6.3. Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les filiales de la société Gantois S.A. constituant des entreprises étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes du bilan sont convertis en Euros aux taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis aux taux moyen de l'exercice ;
- l'écart de conversion mis en évidence est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion » et n'affecte pas le résultat

Pour les comptes des filiales étrangères, hors zone Euro, les états financiers ont été convertis en euros sur la base des taux de change fixés par l'administration pour l'évaluation au 31 décembre des avoirs et dettes en monnaies étrangères à la zone euro (méthode du taux de clôture pour les postes du bilan et du taux moyen concernant le compte de résultat).

6.4. Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils sont dépréciés.

6.5. Immobilisations corporelles

• **Comptabilisation et évaluation**

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

Lorsque des actifs réévalués sont vendus, les montants inscrits en réserves de réévaluation sont transférés en résultats non distribués.

Le groupe a appliqué l'approche économique et par composant de ses immobilisations principalement sur les bâtiments et constructions, ainsi que sur les installations techniques spécifiques au métier de GANTOIS.

Il s'ensuit les règles et méthodes comptables suivantes appliquées aux différentes natures d'immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport, ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 et ayant fait l'objet d'une réévaluation.

La production immobilisée, qui concerne uniquement la fabrication d'outillages internes, est valorisée :

Filiale concernée	Devise, pour 1 €	Taux d'ouverture	Taux moyen	Taux de clôture
ROMANIA	RON	4,0225	4,2396	4,2363

- au coût d'achat des matières consommées,
- au coût complet des heures de production en utilisant le même taux horaire que pour la valorisation des stocks.

Selon le traitement de référence de la norme IAS 23, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Cette dernière a été révisée (entrant en vigueur au 01/01/09) et les coûts d'emprunts devront être prochainement capitalisés.

Les contrats de crédit-bail mobilier (de valeur significative) et immobilier donnent lieu à retraitement, de même que les locations financières avec option d'achat. Les immobilisations concernées sont évaluées à leur valeur vénale à la date de départ des contrats (valeur dans les livres des bailleurs).

• Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les terrains ne sont pas amortis.

L'approche par composant a abouti à prendre en compte les règles et durées d'amortissements suivantes :

- › Pour les installations techniques, suite à une analyse des dossiers d'investissements et de leur évolution en relation avec les responsables du parc industriel, la société a défini l'approche la plus représentative des durées de vie réelles des équipements industriels et de leurs composants.
- › Pour les constructions, une fois déterminées les valeurs brutes selon les affectations des bâtiments (industriels, entreposage ou de bureaux), il a été appliqué des modalités d'approche par composant généralement reconnues.

Détermination des durées d'amortissement :

Les durées d'amortissement sont alors appliquées à chaque nature de composant selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée du composant.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

• Bâtiments & constructions :

Les bâtiments sont décomposés par éléments et généralement amortis selon les durées suivantes :

- gros œuvre en dur : 40 ans
- agencements extérieurs, voirie et réseaux divers : 40 ans
- gros œuvre en préfabriqué : 30 ans
- second œuvre : 25 ans
- agencements intérieurs, installations : 15 ans
- installations techniques : 20 ans

• Equipements industriels :

Quand l'équipement le justifie (métiers à tisser, lignes de perforation...) l'immobilisation est écartée par composants généralement amortis selon les durées suivantes :

- structure de l'équipement : 30 ans
- composants mécaniques : 10 ans
- composants électroniques et automatismes, commandes numériques : 10 ans
- composants hydrauliques et pneumatiques : 7 ans

• Autres immobilisations corporelles :

Le matériel est généralement amorti selon les durées suivantes :

- matériel informatique centralisé : 5 ans
- matériel informatique individuel : de 3 à 5 ans
- mobilier de bureau : 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature qui conduirait à constater que les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

• Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. 6.7 ci-après).

6.6. Immobilisations incorporelles

• Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles qui représentent pour l'essentiel des logiciels acquis ou créés et des fonds de commerce, ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les logiciels sont comptabilisés au poste « concessions, brevets, licences... ».

• Amortissements

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- › Fonds de commerce : 5 ans
- › Logiciels : 1 à 6 ans

• Dépréciation

Les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. 6.7 ci-après).

6.7. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

6.8. Entreprises associées

Les titres de participation et les créances rattachées, détenus par les sociétés du périmètre, sont annulés.

La mise en équivalence concerne uniquement la société Gerlon.

6.9. Autres actifs « financiers » non courants

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

Ce poste comprend essentiellement des dépôts et cautionnements versés.

Les titres non consolidés Metalweave sont comptabilisés dans ce poste mais ont été ramenés à une valeur comptable nulle.

6.10. Stocks et en-cours de production

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks, les coûts de production ou de transformation et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks d'en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production (hors frais financiers) incluant le coût matière et le coût main d'œuvre.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'acquisition diminué de l'escompte fournisseur obtenu s'il y a lieu, selon la méthode premier entré/premier sorti.

Une dépréciation est pratiquée en cas de rotation lente (30 à 95 % de la valeur correspondante). Une provision pour dépréciation des stocks est constatée si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

6.11. Clients et autres débiteurs courants

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur (correspondant au montant initial des factures) puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur.

Les créances cédées à une société d'affacturage sont retraitées (société concernée : Société GANTOIS S.A.). Les créances cédées au factor à la clôture sont retraitées en créances clients pour le montant cédé en contrepartie des dettes financières à court terme et les autres débiteurs pour le montant des réserves de fonds de garantie.

Les créances dont le recouvrement est confié à un organisme extérieur de recouvrement ou pour lesquelles une procédure est en cours sont provisionnées suivant leur ancienneté selon la méthode suivante :

- 15 % sur les créances échues à la fin de l'exercice
- 40 % sur les créances échues de plus de 6 mois à 2 ans
- 50 % sur les créances échues de plus de 2 ans
- 75 % sur les créances échues de plus de 3 ans

Les créances sur clients en redressement judiciaire sont provisionnées à 90 %. En cas de liquidation judiciaire, la provision est de 100 %. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

6.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie - Instruments financiers

La trésorerie et les dépôts à terme comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de 3 mois.

Les dépôts à court terme sont constitués de SICAV de trésorerie. La valeur comptable des valeurs mobilières de placement est comparée à leur valeur boursière, les moins-values ou plus-values latentes sont constatées en résultat financier.

Le groupe n'utilise aucun support de placement pouvant présenter des composantes de risque de perte de valeur, d'options ou d'instruments dérivés pouvant justifier une actualisation en juste valeur.

6.13. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs destiné à être cédé) dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente. Immédiatement avant leur classification comme détenus en vue de la vente, les actifs (ou les composants du groupe destiné à être cédé) sont évalués selon les principes comptables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel, des immeubles de placement et des actifs biologiques qui continuent d'être évalués selon les principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs destinés à être cédé) comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre

des évaluations ultérieures sont comptabilisés en résultat. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

6.14. Capital

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

6.15. Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts liés à l'emprunt. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

6.16. Autres passifs non courants

Les dettes financières et d'exploitation comprennent des montants significatifs issues des passifs constitués lors des déclarations de redressement judiciaire de GANTOIS S.A., augmentées le cas échéant des avances de trésorerie effectuées par l'Association de Garantie des Salaires pour mener à bien les plans de restructuration.

Dans la mesure où ces dettes seront remboursées sur des périodes de dix ans, leur partie à plus d'un an est actualisée à la juste valeur en fonction des échéances de remboursement connues (dates et montants) prenant en compte :

- les modalités définies de remboursement des passifs ;
- le taux moyen du marché monétaire qui correspond le mieux à cette durée.

6.17. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat net de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêt.

Sur les différentes périodes retraitées et présentées dans ce document, l'essentiel des provisions non courantes est constitué des engagements du Groupe liés aux indemnités de départ à la

retraite en France, actualisées par les hypothèses retenues.

• Provisions pour risque et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Les provisions ont été évaluées individuellement en fonction de la meilleure estimation possible du risque.

• Provisions au titre des avantages envers le personnel

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuinaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Au 31 décembre 2009, ces engagements correspondent uniquement aux engagements de l'entreprise au titre des indemnités de départ à la retraite pour les sociétés françaises.

Ces engagements reflètent les obligations découlant des conventions collectives auxquelles sont soumises les différentes sociétés. Les calculs intègrent :

- une hypothèse de départ volontaire en retraite à 60 ans pour le personnel mensuel et 63 ans pour les cadres à l'initiative du salarié ;
- un taux de turnover ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'augmentation des salaires.

Pour les sociétés étrangères, il n'existe pas d'engagement de ce type en Roumanie et le montant de l'engagement pour la Belgique n'est pas significatif.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Pour les sociétés françaises, il existe un droit individuel à la formation (DIF) pour chaque salarié.

La provision pour DIF constituée depuis son instauration en mai 2004 a totalement été reprise sur 2009. L'analyse des données historiques de la société a mis en évidence un taux effectif d'utilisation des droits au titre du DIF non significatif justifiant une reprise de provision. Par ailleurs l'entreprise oriente sa politique d'accord de DIF dans le cadre d'un projet professionnel.

6.18. Contrats de location

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

6.19. Intégration fiscale

GANTOIS S.A. a constitué un groupe intégré fiscalement depuis le 1er janvier 2003. La convention d'intégration fiscale a été renouvelée le 1er janvier 2008. Les filiales incluses sont : COMPAGNIE des CLOTURES, GERVOIS, PERFOMAT et S.A.I.G. Le montant de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2009 a engendré un crédit d'impôt correspondant pour la société GANTOIS.

6.20. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable à partir de toutes les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs d'impôts différés, y compris sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les taux d'impôts applicables pour les périodes futures sont retenus pour déterminer les montants différés à la clôture.

L'impôt différé figurant au bilan pour un montant passif de (157).K€ correspond au retraitement des provisions pour risques et charges chez Gantois Belgium pour (457).K€.

Compte tenu de la conjoncture et des prévisions de résultats, aucun impôt différé actif n'a été retenu au titre des sociétés concernées (voir note 9.5).

6.21. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement de ventes de produits fabriqués par Gantois.

Le chiffre d'affaires résultant de la vente des produits finis est constaté au compte de résultat lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- les principaux risques et avantages liés au droit de propriété sont transférés à l'acheteur ;
- le vendeur ne conserve ni participation à la gestion, telle qu'elle incombe généralement au propriétaire, ni contrôle effectif sur les biens cédés ;
- il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficieront à l'entreprise ;
- le montant du produit et les coûts engagés (ou devant l'être) dans le cadre de la vente peuvent être mesurés de manière fiable.

Les produits résultant de prestations de services sont constatés au compte de résultat à l'achèvement de l'opération.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due ou des frais connexes, ou s'il est possible que les marchandises soient retournées.

Dans le cas de vente avec clause de réserve de propriété, la vente est comptabilisée à la livraison du bien si les risques et les avantages ont été transférés à l'acquéreur (la clause de réserve de propriété ayant pour principal objet de protéger le vendeur contre les risques de recouvrement).

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui résulte de l'accord passé entre l'entreprise et le client, déduction faite de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consentis.

7. INFORMATION SECTORIELLE

• Les technologies et segments de GANTOIS

L'organisation en activités stratégiques lancée en fin d'année 2009, arrivera progressivement en fonctionnement optimisé courant 2010.

Il s'agit d'une nouvelle étape suite à la précédente réorganisation mais avec une segmentation resserrée donnant encore plus de visibilité à nos clients sur notre offre et nos positionnements.

Ce projet dénommé en interne VISION G11, doit permettre de partager l'avenir de la Société à l'horizon 2011. Mais également de réformer en profondeur les métiers du groupe avec le retour de la rentabilité et donc la compétitivité sur tous les marchés.

En termes organisationnel, les Activités seront des unités autonomes, en termes de productions, moyens commerciaux, logistique et plus globalement sont responsables totalement de la rentabilité.

Les activités ainsi constituées sont :

- TPI - Tôles Perforées pour l'Industrie,
- TF - Tissage et Façonnage,
- AB - Architecture et Bâtiment,
- CP - Clôtures et Protections pour les Collectivités,
- EPIC - Equipement pour l'Industrie et les Carrières,
- DISTRI - La Distribution,

La majorité des fabrications GANTOIS est effectuée sur la base de cahiers des charges, ou de spécificités techniques ou fonctionnelles, le poids des produits en catalogue dans le chiffre d'affaires du Groupe étant adressés par l'activité « Distribution » .

Les produits fabriqués par les différentes activités et livrés aux clients sont obtenus par étapes successives de transformation de l'acier, puis d'éventuelles opérations supplémentaires de soudure, assemblage, galvanisation, plastification et de façonnage...

Les différents achats de matières, achats de fils ou de toiles métalliques, de tôles plates..., sont souvent spécifiques à chaque activité industrielle. De même que les équipements de production : métiers à tisser, lignes de perforation, soudeuses pour fabrication de clôtures et de grillages, sont, ainsi que le personnel de production, affectés dans ces activités stratégiques.

Cette segmentation permet également de parfaitement séparer les activités liées au Bâtiment de celle de l'Industrie.

Les activités Bâtiment, sont des affaires principalement ponctuelles, avec des phases de prescription relativement longue.

Les affaires industrielles sont quand à elles, liées à des cahiers des charges, de spécificités techniques ou fonctionnelles. La réponse doit donc être accompagnée dans le temps dans un souci de continuité, de pérennisation des affaires, avec une constante de poids : être toujours à l'écoute du client et être constamment source de propositions dans un esprit gagnant/gagnant.

Cette segmentation reflète également au niveau industriel, les activités majeures et principales de GANTOIS, mais de façon simplifiée et surtout moins globale. Les clients peuvent savoir à qui s'adresser sans aucune ambiguïté.

Activité Tôles Perforées pour l'Industrie

L'élément important de savoir-faire consiste à prendre des tôles plates en rouleaux, d'épaisseurs variables, et de les perforer pour obtenir des tôles de différentes formes, parfois en quinconce (garnissage de garde-corps, protection de pot d'échappement), parfois déformées pour y ajouter des propriétés antidérapantes, esthétiques, perforées ayant des applications multiples. Les produits en résultant peuvent ultérieurement être emboutis, poinçonnés, gaufrés, puis thermolaqués, anodisés, polies... Des exemples de débouchés de cette technologie sont des capots de ventilation, caillibotis et marchepieds, calendres pour poids lourds, plaques perforées facilitant le refroidissement de l'eau dans les centrales nucléaires, tôles de protection en milieu industriel, cathodes métalliques pour la séparation de gaz, tôles gaufrées pour les carters de protection...

Une des objectifs principaux de cette activité, centrée sur Saint-Dié et Clairoux, mais également sur notre filiale Performat, est d'être force de proposition technique reconnue par les bureaux d'étude des grands groupes industriels européens leaders dans les secteurs porteurs de l'énergie, de l'environnement, du transport ferroviaire et de l'aéronautique.

Ces marchés, sont moins sensibles actuellement aux contractions générales de marché vérifiées dans le monde industriel dans son ensemble depuis plus d'une année. Les efforts commerciaux sont volontairement portés sur ces marchés, pour permettre de construire une offre récurrente et répétitive en évolution positive. La recherche de produits dans toute l'Europe à plus forte valeur ajoutée est également une constante.

Activité Tissage et Façonnage

La principale production de cette activité est la fabrication de toiles métalliques à haut pouvoir soit de filtration, soit d'isolation thermique ou acoustique. Ces toiles peuvent être ensuite façonnées pour aboutir à des composants plus élaborés intégrés dans des produits industriels.

Parmi les produits phares issus de ce savoir-faire industriel, figurent des toiles métalliques intégrées dans les nacelles des réacteurs des avions gros porteurs à haut pouvoir d'absorption du bruit et de chaleur, des composants filtrants intégrés dans le sous-ensemble déclencheur de certains modèles d'airbags, des tissus tricotés à forte capacité d'absorption entourant les pots catalytiques et autres sous-ensembles des échappements automobiles.

Un des objectifs de cette activité exercée sur Saint-Dié et dans notre filiale Gervois est de se focaliser sur les tissus techniques et sur les façonnages à forte valeur ajoutée.

Sa véritable expertise en techniques séparatives sur média métalliques est gage de succès.

Activité Architecture et Bâtiment

Cette activité se concentre sur les produits issus de la serrurerie comme les escaliers hélicoïdaux, les gardes-corps ainsi que sur des produits issus de nos savoir-faire en tôlerie qui se retrouve dans les tentures de bâtiments, les brises soleil. L'innovation et le design dans ce secteur d'activité sont des facteurs clés de succès pour adresser les clients : cabinets d'architecture et grands donneurs d'ordre du secteur du bâtiment.

Approfondir la gamme, la rendre plus accessibles par des solutions clés en main est la mission principale actuelle pour répondre aux attentes de nos clients. La phase prescriptive est dans ce métier relativement longue.

Dans ce but, une cellule dédiée a été mise en place sur l'île de France pour mieux cerner les besoins, identifier les futurs chantiers porteurs et optimiser la prescription et le développement d'offre adaptée à chaque chantier mais également être source de propositions innovantes pour les marchés de demain.

La phase de prescription étant identique pour nos activités en escaliers, en parallèle les équipes commerciales dédiées assu-

rent une présence commerciale régionale et de qualité auprès des installateurs et poseurs de cette profession (Métalliers, charpentiers...). Sur ce thème les innovations en cours de lancement sont nombreuses comme nos escaliers à marches modulaires. Nos différentes productions vont également pouvoir être utilisées en intérieur, avec des niveaux de finition jamais atteints jusqu'alors...

Activité Équipement pour l'Industrie et les Carrières

Ces fabrications sont principalement produites à partir de fils métalliques en bobines, assemblés ou transformés pour obtenir des produits maillés, soudés, pouvant être ondulés, déformés, entrecroisés, assemblés selon les besoins de chaque application. Les principaux débouchés sont essentiellement les grilles de criblage pour carrières et tapis transporteurs pour le milieu industriel (agroalimentaire, visserie, boulonnerie, verrerie...).

Aussi, cette activité regroupe les productions de tapis transporteurs métalliques, les grillages soudés et ondulés et les panneaux de criblage, savoir-faire de notre usine de Fismes.

Les objectifs de reconquête de part de marché et la volonté de GANTOIS de rester un leader sur ces marchés, nécessitent une organisation séparée et à forte expertise en conseil technique d'usage et de maintenance. Sa réussite passe également par des canaux de distribution jamais utilisés jusqu'à présent. Elle le sera en appui sur des partenaires internationaux de la distribution permettant des ouvertures aisées à l'international.

Activité Clôture et Protections pour les Collectivités

Cette activité dont les productions et savoir-faire techniques sont proches de ceux de l'activité EPIC ci-dessus décrits, s'adresse

au marché des clôtures et moyens de protection répondant spécifiquement aux besoins des collectivités locales et nationales : mairies, écoles, ... Notre compétence reconnue dans ce segment est basée sur la qualité et la sécurité qu'offrent nos produits.

Elle s'appuie également sur notre capacité à répondre à des appels d'offres complexes et à apporter une solution globale associant produit et pose par les réseaux mis en place à cet effet. Notre filiale Compagnie des Clôtures apporte son savoir-faire commercial de poseur et son réseau en complément à ceux développés sur Gantois SA pour optimiser la couverture nationale.

Activité Distribution

Cette dernière « activité stratégique » a pour vocation de distribution sur l'ensemble du territoire national des produits en catalogue, issus de nos différents savoir-faire et destinés aux métalliers. Notre couverture nationale avec 7 « points maille » régionaux nous permet d'apporter proximité et réactivité à nos clients disséminés sur l'ensemble de la France.

La mise en place et la constitution d'un maillage avec des partenaires sélectionnés viendra compléter progressivement cette couverture et nous permettra de nous rapprocher encore de nos clients et de leur apporter un service fiabilisé en étant proches d'eux, avec des délais courts ou optimisés.

• Performance des secteurs d'activité

La participation des différentes entités industrielles du Groupe à ces activités se présente comme suit :

	CP Clôtures et Protection pour les collectivités	TF Tissage métallique	TPI Tôles perforées pour l'industrie	AC Architecture & Bâtiment	EPIC - Equipements pour l'industrie et les carrières	DISTR Distribution
GANTOIS S.A.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
PERFOMAT S.A.			✓			✓
GERVOIS S.A.		✓				
COMPAGNIE DES CLÔTURES	✓				✓	

Les filiales GANTOIS BELGIUM (Belgique) et METALWEAVE (USA) sont principalement des filiales de distribution, dont le chiffre d'affaires total ne dépasse pas 5% du chiffre d'affaires consolidé de GANTOIS.

La filiale Gantois Romania a arrêté ses activités industrielles fin 2009, quelques marchés ayant été repris par Gantois France

• Informations sectorielles ou analytiques

La société Gantois est en phase de mise en place des données statistiques et analytiques permettant de suivre et de piloter cette nouvelle organisation. De ce fait, la production des informations sectorielles n'est pas encore disponible.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Cette note présente les informations sur l'exposition du groupe aux risques financiers. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions du marché et les activités du groupe.

8.1. Gestion du risque financier

• Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placements.

- Créances clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est principalement influencée par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays est sans influence réelle sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique dans des zones considérées à risques ou sur des clients spécifiques.

Le Groupe a défini une politique de gestion du risque client au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles du Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes. Des limites aux prises de commandes sont fixées pour chaque client au-delà desquelles un accord préalable adéquat est nécessaire et requis.

Les ventes de biens sont assorties d'une clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé, le Groupe dispose d'une sûreté. La clause de réserve de propriété n'a été activée que pour des montants non significatifs au cours de l'exercice.

Le délai de paiement moyen octroyé dans le cadre des conditions générales de vente est de 45 jours fin de mois.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes éventuelles encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs. Cette dépréciation correspond à des risques significatifs individualisés et à une approche statistique reposant sur des données historiques (Voir note 6.10).

- Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des SICAV monétaires ou des dépôts à terme ne présentant pas de risque financier significatif. Ces placements ont été consentis auprès d'organismes de crédits français bénéficiant d'une notoriété reconnue sur le marché.

- Garanties

Aucune garantie financière particulière n'a été accordée par le Groupe au 31.12.2009.

• Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible qu'il disposera des liquidités suffisantes pour honorer ses passifs.

Compte tenu de la situation particulière du Groupe Gantois, ce risque est principalement dépendant des éléments suivants :

- Réalisation des remboursements planifiés dans le cadre du plan de RJ ;
- Utilisation du factoring dans le cadre d'une politique de mobilisation de créances ;
- Réalisation d'actifs dans le cadre de la stratégie de restructuration du groupe ;
- Politique d'optimisation du besoin en fonds de roulement ;
- Etude du coût d'opportunité de tout nouvel investissement ;
- Collaboration active avec les organes de la procédure collective.

La note 9.14 de l'annexe rappelle les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers issus du RJ.

Le Groupe a mis en place un reporting régulier des positions de trésorerie au sein de l'ensemble des filiales.

Le poids de la dette issu du redressement judiciaire continuant à peser sur la structure financière du groupe et ralentissant les efforts de redressement, la trésorerie dégagée par l'activité du groupe dans le contexte difficile de la crise économique mondiale qui pèse sur l'ensemble des marchés n'étant pas suffisante pour faire face au poids du remboursement de la dette du plan, la société a entamé des négociations fin 2009 concernant les modalités d'apurement du passif. Cette renégociation s'est soldée début 2010 par un abandon de créances de 15,8M€ et le paiement de 5,6M€ au 31 mars 2010.

Dans le cadre de sa réorganisation, le Groupe Gantois a engagé la cession de son agence de Paris qui devrait se concrétiser en 2010, un compromis de vente ayant été signé le 11 décembre 2009 pour un montant de 4,5M€.

Aussi, suite à cette négociation et au paiement de l'échéance du 31 mars 2010 des créanciers ayant optés pour l'option 1 (paiement comptant à hauteur de 25% du montant de la créance résiduelle et abandon du solde de 75%) les échéances résiduelles des passifs financiers issus du RJ s'en trouvent modifiés

• Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix, tels que les cours de change, les taux d'intérêts affectent le résultat du Groupe ou la valeur des actifs détenus.

Le risque de marché est très limité au niveau du Groupe Gantois, l'ensemble des filiales hors Roumanie effectuant des transactions en Euros.

Les flux d'achats, portant notamment sur l'achat de matières premières en acier hors zone Euro, sont effectués en euros, selon une formule qui intègre la variation des devises des fournisseurs contre euro.

Ces achats sont par ailleurs approvisionnés au fur et à mesure des besoins, et ne sont pas effectués avec une politique de cours à terme sur ces matières premières. L'entreprise assure un suivi régulier du cours moyen d'achat en interne, avec suivi d'indices selon les catégories d'aciers achetés, et les répercute dans ses prix de revient et autant que possible dans ses tarifs.

• Risque de change

Les flux de transactions en monnaie étrangère sont limités aux ventes réalisées par la filiale GANTOIS ROMANIA sur le marché roumain. Le flux acheteur avec cette filiale sont exprimés en euros.

Au vu de ces enjeux, l'entreprise n'a pas mis en place de politique de couverture contre les risques de change. L'impact de la variation des taux de change en 2009 comparé à 2008 sur la base des taux de change moyens respectifs de chacune des deux années est non significatif.

• Risque de taux

L'exposition de l'entreprise à la variation des taux d'intérêts est limitée. D'une part, la majorité des dettes liées aux passifs RJ de GANTOIS ou de TISSMETAL ne supportent pas d'intérêts.

Enfin, les engagements du groupe en terme crédits baux ne sont pas significatifs.

• Gestion du capital

Le capital de Gantois S.A. est détenu à près de 77,05% par l'actionnaire majoritaire SISU via la société Baulder II et 22,67% sont détenus par le public dans le cadre de la cotation sur Euronext.

Le cours de la société a été suspendu depuis le 14 décembre 2009, en liaison avec les autorités, dans le cadre de la renégociation de sa dette avec ses créanciers.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence particulière concernant son capital.

8.2. Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social était composé de 2 538 079 actions de 1,20€ de nominal dont 1 987 780 actions à droit de vote double. Toutes les actions émises ont été libérées entièrement.

La société détient 6 615 actions propres représentant un nominal de 1 086.K€ brut dépréciées à hauteur de 98%. Ces actions propres sont reclassées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

8.3. Emprunts

Les emprunts du Groupe sont essentiellement figés dans le cadre de la dette RJ. La note 9.14 de l'annexe présente les termes et échéanciers de remboursement de la dette RJ.

Les emprunts qui avaient été contractés étaient tous en euros.

La note 9.13 de l'annexe présente également une information sur la nature des emprunts du Groupe au 31 décembre 2009.

Le montant des engagements financiers restant à honorer dans le cadre de la souscription de contrat de location ou de crédit-baux n'est pas significatif au 31 décembre 2009.

8.4. Juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers présentés est sensiblement égale à la valeur comptable présentée au bilan.

Les actifs destinés à la vente sont valorisés à la valeur comptable qui correspond à la valeur potentielle de réalisation. La note 9.11 de l'annexe présente un détail des actifs destinés à être cédés.

9. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

9.1. Immobilisations corporelles

En K€	31/12/08	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/09
Valeurs brutes							
Terrains	2 192	-	(252)	-	-	-	1 941
Constructions	21 086	422	(2 040)	-	(26)	(2 817)	16 625
Installations techniques, mat. & out.	55 724	973	(5 315)	-	(42)	(231)	51 110
Autres immobilisations corporelles	4 099	75	(140)	-	(1)	(19)	4 013
Immobilisations corporelles en cours	239	1 141	(1 003)	-	-	(5)	372
Avances et acomptes	533	33	(526)	-	-	-	39
Total	83 873	2 644	(9 276)	-	(69)	(3 072)	74 100
Amortissements							
Terrains	(160)	-	16	-	-	-	(144)
Constructions	(15 292)	(520)	1 217	-	14	1 709	(12 871)
Installations techniques, mat. & out.	(49 126)	(1 056)	3 885	-	14	215	(46 068)
Autres immobilisations corporelles	(3 609)	(211)	167	-	1	19	(3 634)
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Total	(68 188)	(1 787)	5 285	-	30	1 943	(62 717)
Valeurs nettes							
Terrains	2 032	-	(235)	-	-	-	1 797
Constructions	5 794	(98)	(823)	-	(12)	(1 108)	3 753
Installations techniques, mat. & out.	6 597	(83)	(1 429)	-	(27)	(16)	5 042
Autres immobilisations corporelles	489	(136)	27	-	(1)	-	380
Immobilisations corporelles en cours	239	1 141	(1 003)	-	-	(5)	372
Avances et acomptes	533	33	(526)	-	-	-	39
Total	15 685	857	(3 991)	-	(40)	(1 129)	11 381

Le montant des loyers comptabilisés dans le compte de résultat au titre des locations simples d'immobilisations s'élève à 1 062.K€ au titre de l'exercice 2009.

Les immobilisations corporelles comprennent des contrats de location-financement pour les montants suivants :

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Terrains	195	195
Constructions	5 963	5 963
Installations techniques, mat. & out.	1 778	1 778
Total valeur brute	7 937	7 937
Amortissement	(5 012)	(4 824)
Total valeur nette	2 925	3 113

9.2. Immobilisations incorporelles

En K€	31/12/08	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/09
Valeurs brutes							
Frais de recherche et développement	19	-	-	-	-	-	19
Concessions, brevets, licences	1 979	62	(2)	-	-	-	2 039
Fonds de commerce	230	-	-	-	-	-	230
Autres immobilisations incorporelles	16	1	(6)	-	(1)	(10)	1
Avances et acomptes versés	1	-	(1)	-	-	-	-
Total	2 244	63	(9)	-	(1)	-	2 288
Amortissements							
Frais de recherche et développement	-	-	(19)	-	-	-	(19)
Concessions, brevets, licences	(351)	(999)	67	-	-	-	(1 283)
Fonds de commerce	(230)	-	-	-	-	-	(230)
Autres immobilisations incorporelles	(14)	-	4	-	1	10	-
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-	-	-
Total	(595)	(999)	52	-	1	-	(1 532)
Valeurs nettes							
Frais de recherche et développement	19	-	(19)	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	1 628	(937)	65	-	-	-	755
Fonds de commerce	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Autres immobilisations incorporelles	2	1	(2)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés	1	-	(1)	-	-	-	-
Total	1 649	(936)	43	-	-	-	755

Les autres variations correspondent aux actifs repositionnés en actifs non courants détenus en vue de la vente.

9.3. Ecart d'acquisition

L'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées, sur la part du groupe dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition, est inscrit comme «écart d'acquisition» à l'actif du bilan.

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs brutes		
Performat	210	210
Gervois	901	901
Gantois Belgium	52	52
Total	1 163	1 163
Dépréciations		
Performat	(210)	(210)
Gervois	(901)	(901)
Gantois Belgium	(52)	(52)
Total	(1 163)	(1 163)
Valeurs nettes		
Performat	-	-
Gervois	-	-
Gantois Belgium	-	-
Total	-	-

9.4. Entreprises associées

La société Gerlon S.A. située à Pont-Rémy (France) et détenue à 34,00% via la société Gervois S.A. est mise en équivalence dans les comptes du Groupe Gantois. Les données relatives à cette entité sont synthétisées dans le tableau suivant :

En K€, IFRS	31/12/2008
GERLON	
Capitaux propres	940
Pourcentage d'intérêt	34%
Valeur des titres mis en équivalence	320
Impact résultat	0
Informations bilancielles Gerlon	
Total actifs	1 560
Chiffre d'affaires	2 512
Résultat 2008	(38)

Le groupe ne disposant pas d'information sur l'évolution financière de Gerlon au 31 décembre 2009, la position du 31 décembre 2008 a été maintenue.

Il n'existe aucune autre entreprise associée au 31 décembre 2009.

9.5. Impôts différés

Compte-tenu des aléas de la conjoncture et des prévisions de résultats, il n'a pas été comptabilisé d'impôt différé actif net au titre des sociétés GANTOIS SA et JETCOUP. Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés, liés aux déficits fiscaux de ces sociétés se monte à 12 788 K€ pour le Groupe fiscalement intégré GANTOIS.

A noter également que la filiale non intégrée Jetcoup dispose de déficits fiscaux propres pour 208.K€, au titre desquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé.

Aucun impôt différé actif n'a été constaté au titre des déficits fiscaux cumulés de Gantois Romania.

L'impôt différé figurant au bilan pour un montant passif de (157) K€ correspond au retraitement de provisions pour risques et charges chez Gantois Belgium.

9.6. Autres actifs financiers non courants

Ce poste comprend essentiellement des dépôts et cautionnements versés.

9.7. Stocks

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks	31/12/08	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/09
Valeurs brutes							
Matières premières	8 977	30	(3 078)	-	(50)	(65)	5 814
En-cours	1 687	68	(893)	-	(6)	0	856
Produits intermédiaires et finis	8 503	-	(2 010)	-	(16)	(29)	6 448
Marchandises	4 750	26	(1 233)	-	(6)	(67)	3 470
Total	23 917	124	(7 213)	-	(79)	(160)	16 589
Provisions pour dépréciation							
Matières premières	(1 820)	(71)	330	-	-	65	(1 496)
En-cours	(37)	(2)	37	-	-	(0)	-
Produits intermédiaires et finis	(1 924)	(29)	198	-	-	29	(1 726)
Marchandises	(1 197)	(279)	-	-	-	67	(1 408)
Total	(4 978)	(380)	566	-	-	160	(4 630)
Valeurs nettes							
Matières premières	7 157	(41)	(2 748)	-	(50)	-	4 318
En-cours	1 650	66	(856)	-	(6)	-	854
Produits intermédiaires et finis	6 579	(29)	(1 811)	-	(16)	-	4 723
Marchandises	3 553	(253)	(1 233)	-	(6)	-	2 061
Total	18 939	(256)	(6 648)	-	(79)	-	11 957

Les autres variations correspondent aux actifs repositionnés en actifs non courants détenus en vue de a vente.

Aucun stock n'a été donné en garantie.

9.8. Clients et autres débiteurs

Echéancier des créances et autres débiteurs

Valeurs nettes	31/12/2008	31/12/2009	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	919	437	437	-
Clients et comptes rattachés	20 687	11 422	10 642	779
<i>dont factoring</i>	14 606	7 729	7 729	-
Créances sociales et fiscales	2 894	1 663	1 250	413
Débiteurs divers	1 657	1 381	1 381	-
Charges constatées d'avance	532	280	280	-
Charges à répartir	-	-	-	-
Total	26 689	15 183	13 991	1 192

Le fonds de garantie versés dans le cadre du factoring est positionné sur la ligne clients et comptes rattachés pour un montant de 1 051.K€.

Tableau de mouvement des créances

En K€	31/12/08	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/09
Valeurs brutes							
Avances et acomptes versés	919	-	(456)	-	(3)	(23)	437
Clients et comptes rattachés	21 701	-	(8 183)	-	(24)	(231)	13 263
Créances sociales et fiscales	2 894	-	(1 225)	-	1	(7)	1 663
Débiteurs divers	1 658	-	(271)	-	(0)	(5)	1 381
Charges constatées d'avance	532	-	(248)	-	(1)	(2)	280
Charges à répartir	-	-	-	-	-	-	-
Total	27 704	-	(10 384)	-	(27)	-	17 025
Provisions pour dépréciation							
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	(1 013)	(1 340)	422	-	4	87	(1 841)
Créances sociales et fiscales	-	-	-	-	-	-	-
Débiteurs divers	(1)	-	1	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	-	-	-	-
Charges à répartir	-	-	-	-	-	-	-
Total	(1 015)	(1 340)	423	-	4	87	(1 841)
Valeurs nettes							
Avances et acomptes versés	919	-	(456)	-	(3)	(23)	437
Clients et comptes rattachés	20 687	(1 340)	(7 760)	-	(21)	(145)	11 422
Créances sociales et fiscales	2 894	-	(1 225)	-	1	(7)	1 663
Débiteurs divers	1 657	-	(270)	-	(0)	(5)	1 381
Charges constatées d'avance	532	-	(248)	-	(1)	(2)	280
Charges à répartir	(0)	-	-	-	-	-	-
Total	26 689	(1 340)	(9 961)	-	(23)	(182)	15 183

Les autres variations correspondent aux actifs repositionnés en actifs non courants détenus en vue de a vente.

9.9. Paiements d'avance

Ce poste correspond aux acomptes sur commandes versés par Gantois aux fournisseurs.

9.10. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La faiblesse des résultats se répercute sur la situation de trésorerie toujours vulnérable et en conséquence, des mesures internes et externes ont été prises par le management pour assurer le financement de l'exploitation jusqu'à ce jour.

Dans cette situation, la société a néanmoins bénéficié de la Trésorerie du Groupe par la remontée des dividendes de la plupart

de ses filiales. Par ailleurs, la cession des locaux de l'agence du Nord a eu lieu sur le second semestre 2009 engendrant une entrée de trésorerie de l'ordre de 1,7M€.

A la clôture de l'exercice, la trésorerie est constituée de 1 726K€ de valeur mobilières de placement, le solde correspondant à des concours bancaires courants.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires et de dépôts à termes.

9.11. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de leur cession ont été isolés et correspondent principalement aux éléments suivants :

Actifs détenus en vue de la vente	31 décembre 2009	31 décembre 2008	Variation
Ensemble immobilier Val Clair	2 003	2 003	0
Ensemble immobilier Hermès	356	477	(121)
Ensemble immobilier Rennes	-	-	-
Ensemble immobilier Paris	4 490	-	4 490
Provision Métalweave	(97)	(97)	-
Gantois Roumanie	(25)	-	(25)
Total	6 727	2 383	4 344

Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente, sauf si des éléments contractuels permettent de justifier l'utilisation de la juste valeur.

En l'occurrence les actifs présentés ci-dessus sont comptabilisés à la valeur nette comptable sauf en ce qui concerne l'ensemble immobilier de Paris qui a été évalué à la juste valeur sur la base de la signature d'un compromis de vente.

Les variations de juste valeur passées directement dans les capitaux propres ne concerne que l'ensemble immobilier de Paris pour 3 382 K€ correspondant au différentiel entre la valeur nette comptable et le prix de vente du compromis.

Le montant relatif à Metalweawe correspond à la provision constituée pour couvrir la situation nette négative de la société.

Le montant relatif à Gantois Roumanie se décompose de la manière suivante :

Actifs destinés à être cédés	31/12/09
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	21
Stocks	-
Créances clients	168
Trésorerie	215
Autres actifs	14
Total	418
Passifs destinés à être cédés	
Engagements envers le personnel	-
Impôts différés	-
Provisions	70
Emprunts	-
Fournisseurs	198
Autres passifs	175
Total	443
Actifs nets destinés à être cédés	(25)

Le résultat net des activités cédées en 2009 se présente comme suit :

Résultat net d'impôt des activités cédées ou à céder	31 décembre 2009	31 décembre 2008	Variation
Ensemble immobilier Val Clair	-	(112)	112
Ensemble immobilier Hermès	(119)	(119)	-
Ensemble immobilier Lille	1 359	-	1 359
Ensemble immobilier Rennes	-	-	-
Ensemble immobilier Paris	(144)	-	(144)
Gantois Roumanie	(2 669)	-	(2 669)
Impact résultat net	(1 573)	(231)	(1 342)

9.12. Capital émis

Nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions à droit de vote double	TOTAL
En circulation au 31 décembre 2008	2 524 914	13 165	2 538 079
	-	-	-
	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2009	550 299	1 987 780	2 538 079

Aucun mouvement de capital sur l'exercice.

9.13. Emprunts et dettes financières

En K€	31/12/08	31/12/09	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Dont RJ
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(7 304)	(7 716)	(1 680)	(4 614)	(1 422)	(7 716)
Emprunts issus de location-financement	-	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	(4 142)	(5 000)	(33)	-	(4 967)	-
Concours bancaires courants	(15 275)	(5 397)	(4 429)	(739)	(229)	(1 236)
<i>dont affacturage</i>	<i>(14 072)</i>	<i>(4 161)</i>	<i>(4 161)</i>	-	-	-
Total	(26 721)	(18 113)	(6 142)	(5 353)	(6 618)	(8 952)

- L'endettement financier à plus d'un an comprend principalement les passifs financiers liés au RJ du Groupe qui sont actualisés en application des plans et modalités de remboursements effectifs, dont le détail et les échéances sont mentionnées ci-dessous.
- L'affacturage est retraité en dettes financières à court terme (voir note sur les créances courantes).
- Les dettes financières diverses qui s'élèvent au 31.12.2009 à 5M€ sont essentiellement constituées par la dette, vis à vis de l'actionnaire principal Baulder II, mise en compte courant.

9.14. Autres passifs

Echéancier des autres dettes

En K€	31/12/08	31/12/09	Courant	Non courant	Dont RJ
Avances et acomptes reçus	(59)	(683)	(683)	-	-
Fournisseurs	(8 801)	(6 934)	(3 437)	(3 497)	(4 370)
Dettes fiscales et sociales	(15 149)	(15 455)	(8 132)	(7 324)	(9 334)
Dettes diverses	(1 124)	(1 132)	(1 102)	(29)	(39)
Produits constatés d'avance	(138)	(191)	(191)	-	-
Total	(25 271)	(24 394)	(13 545)	(10 850)	(13 743)

- Les autres dettes à plus de 1 an sont constituées des passifs RJ de GANTOIS S.A. au 31 décembre 2009, actualisées en juste valeur en application des plans et modalités de remboursements effectifs, dont le détail et les échéances sont mentionnées ci-dessous.

Passifs issus des redressements judiciaires de GANTOIS

La dette RJ fait l'objet dans le cadre de l'application des normes IFRS d'une actualisation ayant pour objectif de ramener la valeur de la dette RJ à une valeur «actuelle» en fonction des termes de l'échéancier de remboursement.

L'actualisation des dettes du RJ engendre une diminution de la valeur du passif inscrit en comptabilité.

La méthode d'actualisation retenue a pris en compte les modalités suivantes :

- Les valeurs dites « brutes » sont constituées des dettes comprises dans les passifs RJ de la société Gantois S.A., et ont été retenues en actualisation lorsqu'elles ne portaient pas intérêts.
- Le taux d'actualisation appliqué au 31 décembre 2009 est le TEC10 (taux des OAT à 10 ans) qui s'élève à 3,48% à la clôture. Au 31 décembre 2008, le taux d'actualisation utilisé était l'Euribor 12 mois qui s'élevait à 3,418%.

L'effet temporel et le remboursement progressif des dettes RJ engendre mécaniquement une diminution de l'écart entre la valeur brute et la valeur actualisée des éléments inscrits au passif, ces variations sont passées en charge dans le compte de résultat. En outre, les variations de taux d'actualisation impactent également de manière positive ou négative le compte de résultat.

Historiquement, le calcul d'actualisation était effectué sur la base du taux Euribor 12 mois, proche d'un taux à long terme. Etant donné que l'écart entre les taux à court terme et les taux à long terme ne cesse de se creuser, les variations ne reflètent plus la réalité de l'échéancier de la dette RJ. En conséquence, pour la clôture 2009, un changement de taux de référence a été appliqué avec l'utilisation du TEC10 (taux des OAT à 10 ans) de 3,48% au 31/12/2009 à la place de l'Euribor12 mois (1,248% au 31/12/2009 vs 3,42% au 31/12/2008).

L'impact global de l'actualisation de ces dettes non courantes est de 2 411.K€ sur les capitaux propres consolidés et de 990.K€ (charge) sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2009 ;

En utilisant le taux Euribor 12 mois de 1,24% au 31.12.09, la charge liée à l'actualisation sur l'exercice 2009 aurait été de 2 490.K€.

Echéancier du passif RJ groupe, en valeur actualisée par année de remboursement. En K€

Années	2010	2011	2012	
Montant des échéances par année	5 247	2 999	3 465	
Années	2013	2014	2015	Total
Montant des échéances par année	3 365	4 051	3 569	22 695

9.15. Provisions

En K€	31/12/08	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/09	Dont non courant
Provisions pour grosses réparations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	(1 528)	-	371	130	-	-	-	(1 027)	-
Provisions pour litiges prud'homaux	(865)	(470)	526	182	-	-	-	(627)	-
Provisions pour impôts	(290)	(75)	89	-	-	-	-	(275)	-
Provisions pour DIF	(2 043)	-	2 043	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques & charges	(908)	(552)	210	520	-	-	-	(730)	-
Total	(5 634)	(1 097)	3 239	832	-	-	-	(2 659)	-

Droit Individuel à la formation

La provision pour DIF a été entièrement reprise sur 2009. L'analyse des données historiques de l'entreprise a mis en évidence en taux effectif d'utilisation des droits au titre du DIF non significatif justifiant une reprise de provision. Par ailleurs l'entreprise oriente sa politique d'accord de DIF dans le cadre d'un projet professionnel.

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques constituées ou complétées au 31 décembre 2009 correspondent principalement aux événements suivants :

Provision pour restructuration**Restructuration Gantois S.A. :**

Les provisions pour restructuration sont relatives à la société Gantois S.A. et ont été estimées selon les obligations légales, conventionnelles et supra-conventionnelles engageant le Groupe. En outre, les coûts de ré-industrialisation, outplacement, honoraires et autres ont également été considérés.

Les reprises de provision relatives aux restructurations s'élèvent à 519.K€ en 2009 et correspondent aux utilisations effectives et un réexamen de la situation au 31 décembre 2009 aboutissant à la situation suivante :

	2009	2008
Indemnités à verser dans le cadre du PSE :	0.K€	143.K€
Convention ASFNE :	0.K€	113.K€
Accompagnement / Formation / Reclassement :	0.K€	181.K€
Convention de revitalisation :	117.K€	181.K€
Autres mesures	910.K€	910.K€
TOTAL :	1 027.K€	1 528.K€

Autres provisions

Ce poste correspond principalement à des litiges techniques.

Passifs éventuels

Aucun passif éventuel significatif n'est à signaler.

9.16. Avantages du personnel

La société comptabilise une provision correspondant à la valeur actualisée de l'obligation selon la méthode du SoRIE.

Le montant de l'engagement de départ en retraite (IDR) et de médailles du travail est estimé tous les ans pour l'ensemble des sociétés françaises du Groupe par un actuair.

La société a comptabilisée un avantage correspondant à la valeur actualisée de l'obligation dans les comptes clos au 31 décembre 2009.

Indemnités de fin de carrières

Le montant comptabilisé au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	2009	2008
Valeur actualisée des obligations au 1er janvier	2 116	2 400
Prestations servies	(111)	(227)
Coût des services rendus	97	93
Coût financier	114	131
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	197	(282)
Autres mouvements	266	-
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	2 679	2 115
Juste valeur des actifs au 1er janvier	134	129
Cotisations versées au fonds	-	-
Prestations payées par la fonds	(12)	-
Rendement attendu des actifs	6	5
(Pertes) et gains actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(1)	-
Autres mouvements	17	-
Juste valeur des actifs au 31 décembre	144	134

Médailles du travail

Le montant comptabilisé au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	2009	2008
Valeur actualisée des obligations au 1er janvier	232	283
Prestations servies	(1)	(20)
Coût des services rendus	21	16
Coût financier	12	15
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(2)	(62)
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	263	232

Les gains actuarielles de l'exercice s'élèvent à 196.K€ et ont été comptabilisés en capitaux propres selon l'option SoRIE.

L'impact sur le compte de résultat est un produit de 208.K€ sur l'exercice 2009.

Le montant estimé de manière prospective de la charge liée à l'évolution de l'engagement de retraite sur l'exercice 2010 s'élève à environ 304.K€, hors effets actuariels.

Hypothèses de calcul retenues :

- Départ volontaire en retraite à 60 ans pour le personnel hors cadre et 63 ans pour les cadres ;
- Taux d'augmentation des salaires entre 1 et 2 % ;
- Taux d'inflation de 2% ;
- Taux d'actualisation des engagements de 5,0% ;
- Taux de rendement des actifs de 3,85%
- Table de mortalité INSEE 2004-2006 ;
- Taux de charges sociales moyen constatés dans les différentes sociétés ;
- Turnover correspondant aux données statistiques constatées par sociétés.

Sur la base de l'examen statistique des données de la société, le taux d'actualisation est passé de 5,5% à 5,0% en 2009 et le taux de turnover des +55 ans a été ramené à 0%. L'impact de l'ensemble des changements d'hypothèses actuarielles comptabilisé en SoRIE correspond à un gain actuariel de 196.K€.

10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**10.1. Ventilation du chiffre d'affaires de l'activité**

Le chiffre d'affaires consolidé regroupe les ventes des sociétés intégrées globalement, déduction faite des ventes intra-groupe. Il se répartit comme suit :

En K€	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2008
Chiffre d'affaires des activités France	47 100	67 159
Chiffre d'affaires des activités Exportation	7 745	9 168
Total	54 844	76 327

10.2. Charges de personnel

En K€	31/12/09
Salaires et traitements	16 935
Cotisations obligatoires de sécurité sociale	6 906
Charges au titre des régimes à prestations définis	246
Augmentation des dettes liées aux gratifications liées à l'ancienneté	21
Total	24 108

10.3. Contrats de location simple

Le Groupe a principalement en location simple les locaux de 3 agences (Ouest, Sud-est et Nord). Il s'agit de baux commerciaux triennaux. Pour tenir compte de l'évolution des marchés des locations, le montant des loyers peut être révisé tous les ans en fonction de l'indice INSEE.

Au cours de l'exercice 2009, une charge de location de 1 062.K€ a été comptabilisée au titre des contrats de location simple 2009 (2008 : 979.K€).

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

	2009
A moins d'un an	369.K€
De un à cinq ans	384.K€
A plus de cinq ans	41.K€
Total	794.K€

10.4. Autres produits et charges d'exploitation

En K€	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2008	Variation
Production immobilisée	-	-	-
Subvention d'exploitation	11	92	(81)
Reprise d'amortissements et provisions	1 539	690	849
<i>Dont RAP sur stocks</i>	516	6	510
<i>Dont RAP sur dépréciations clients</i>	423	281	142
Transfert de charges	831	636	195
Autres produits d'exploitation	296	233	63
Autres charges d'exploitation	(152)	(226)	74
Impact résultat net	2 524	1 425	1 099

Les reprises de provisions correspondent aux variations des provisions sur éléments du besoin en fonds de roulement (stocks et clients) et à des reprises pour provision sur litiges techniques et sociaux.

Les transferts de charges correspondent principalement à des refacturations de coûts opérationnels liés à la fermeture de Gantois Roumanie.

10.5. Autres produits et charges opérationnels

En K€	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2008	Variation
Reprise sur provisions	3 492	5 869	(2 377)
Résultat sur cession d'immobilisations	(381)	14	(395)
Dotation aux provisions	(1 172)	(738)	(434)
Régularisation d'impôts	(1 400)	-	(1 400)
Autres charges ou produits opérationnels	56	23	33
Frais de restructuration	(959)	(4 006)	3 048
Impact résultat net	(363)	1 162	(1 525)

Reprises de provisions

Les reprises de provisions au 31 décembre 2009 correspondent principalement la reprise de la provision pour DIF pour 2M€ et à l'ajustement de la provision pour restructuration en fonction des frais de restructuration engagés sur l'exercice 2009.

Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions sont constituées essentiellement par une dotation de 700K€ pour dépréciation d'une partie du système d'informations et de 376K€ au titre de l'impairment sur Gantois Roumanie (cf. ci-dessous).

Impairment sur Gantois Roumanie

Faisant suite à la décision d'arrêt des activités de la filiale roumaine, le Groupe a comptabilisé les dépréciations et provisions nécessaires correspondant à la meilleure estimation possible de ces coûts. L'impact total de cette opération de réorganisation est une charge de 376 K€ comptabilisée au 31 décembre 2009 qui s'analyse comme suit :

	2009
Dépréciation des immobilisations :	146.K€
Dépréciation des stocks :	160.K€
Provisions pour coûts de fermeture :	70.K€
Total	376.K

Régularisation Taxe professionnelle :

Suite à un réexamen de la situation de la société vis-à-vis des demandes de dégrèvements de taxe professionnelle au titre des exercices antérieurs, une régularisation de 1,4.M€ a été comptabilisée sur l'exercice 2009.

Contribution Economique Territoriale (CET) :

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

10.6. Autres produits et charges financières

En K€	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2008	Variation
Gains de change	21	217	(196)
Reprises sur prov. et amort. financiers	48	37	11
Produits nets sur cession de VMP	35	60	(25)
Autres produits ou charges financières	11	198	(187)
Intérêts financiers	(358)	(847)	489
Actualisation RJ	(990)	(2 276)	1 286
Dotation aux prov. & amort. financiers	(832)	(20)	(812)
Pertes de change	(12)	(853)	841
Impact résultat net	(2 079)	(3 485)	1 406

La dette RJ fait l'objet dans le cadre de l'application des normes IFRS d'une actualisation sur la base du taux TEC 10 au 31 décembre 2009. L'effet de la variation du taux d'actualisation (3,48% au 31/12/09 contre 3,42% au 31/12/2008) n'est pas significatif en 2009, la charge d'actualisation correspond aux impacts des remboursements de dette et de l'avancée dans le temps de l'échéancier.

10.7. Impôts sur le résultat

Compte tenu des déficits fiscaux disponibles, le groupe Gantois n'est redevable d'aucun impôt sur le résultat.

10.8. Résultat par action

Le résultat moyen par action est obtenu directement en divisant le résultat net part du groupe, par le nombre d'actions constituant le capital nominal de la société GANTOIS S.A. (au nombre de 2 538 079 actions) s'établit à (5,52)€uros par action au 31 décembre 2009.

Au titre des activités abandonnées, le résultat moyen par action s'élèvent à (0,68)€uros par action au 31 décembre 2009.

Il n'existe aucun instrument financier donnant accès au capital susceptible d'avoir un effet dilutif à terme.

11. AUTRES INFORMATIONS

11.1. Parties liées

Le groupe entretient les relations suivantes avec des parties liées :

- convention d'assistance et de management entre la société Gantois S.A. et
 - la société SISU (actionnaire majoritaire du Groupe Gantois) aucun montant facturé sur l'exercice ;
 - la société ERG Europe pour K€.406,8 ;
 - la société Arcanthis Capital pour K€.217,6 ;
- Les relations avec les autres parties liées sont limitées aux transactions avec la société Gerlon qui ne sont pas significatives.

11.2. Rémunérations versées aux organes d'administration

Le montant des rémunérations et frais versées aux organes d'administration du Groupe Gantois s'élève à :

2009 : 12.K€ **2008** : 0.K€

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Exercice 31/12/2009
Engagements donnés	
Avals	0
Cautions	232
Hypothèques	6 139
Effets escomptés non échus	-
Autres	0
Engagements reçus	
Avals	-
Cautions	0
Effets escomptés non échus	-

11.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

En K€	PwC Montant (HT)		AGS Montant (HT)		Autres Montant (HT)		TOTAL Montant (HT)	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	71	68	71	62	-	-	142	130
Filiales intégrées globalement	4	23	15	15	12	15	31	53
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes								
Emetteur	15	-	0	-	-	-	15	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	90	91	86	77	12	15	188	183
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	90	91	86	77	12	15	188	183

11.4. Evènements post-clôture

Redressement judiciaire

Gantois SA a renégocié en date du 16 février 2010 la dette issue du redressement judiciaire auprès du Tribunal de Commerce d'Epinal.

A l'origine, le plan de redressement de Gantois prévoyait le règlement du passif à hauteur de 100% sur une durée de dix ans, à raison de 10 annuités progressives.

La société a renégocié les modalités de remboursement de son passif résiduel (y compris l'échéance de décembre 2009) selon deux options suivantes :

- Option 1 : paiement comptant au 31.03.2010 à hauteur de 25% du montant de la créance résiduelle et abandon du solde de 75% des créances ;
- Option 2 : remboursement de l'intégralité des créances résiduelles jusqu'au terme du plan par annuités progressives selon un échéancier renégocié comme suit :

Date de paiement	% du Passif résiduel
31.03.2010	5% du passif résiduel
14.12.2010	5% du passif résiduel
14.12.2011	5% du passif résiduel
14.12.2012	5% du passif résiduel
14.12.2013	25% du passif résiduel
14.12.2014	25% du passif résiduel
14.12.2015	30% du passif résiduel

Compte tenu des prises de position des différents créanciers actées par le Tribunal de Commerce d'Épinal, la situation de la société quant au remboursement de la dette RJ a évolué comme suit :

Renégociation du plan de continuation	M€
Option n°1 - Abandon de créance 75%	15,8
Option n°1 - Montant à régler 25% au 31.03.2010	5,3*
Option n°2 - Montant à régler 5% au 31.03.2010	0,3*
Option n°2 - Solde à rembourser selon échéancier	5,3
Total	26,7

* Total à régler au 31 mars 2010 5,6

En conséquence, les principaux impacts de cette renégociation de la dette RJ sur le compte de résultat de Gantois seront les suivants sur l'exercice 2010 :

- Profit de M€.15,8 correspondant à la part des abandons de créances ;
- Charge de l'ordre de M€.(2,6) liée à l'effet de l'actualisation en raison des modifications du montant de la dette RJ et de l'échéancier de remboursement.

Le bilan passif du Groupe Gantois se présenterait comme suit si la renégociation de la dette avait eu lieu au 31.12.2009 :

En k€, IFRS	31 décembre 2009	Pro-forma après renégociation	Ecart
CAPITAUX PROPRES	2 164	15 456	(13 292)
Emprunts	18 113	7 894	10 219
Fournisseurs et autres dettes	24 395	15 759	8 635
Provisions	5 457	5 457	-
Passif d'impôts différés	157	157	-
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	540	540	-
TOTAL du PASSIF	50 826	45 264	5 562

Le tableau ci-dessus prend l'hypothèse que les montants à régler de 25% au titre de l'option n°1 et de 5% au titre de l'option n°2 auraient été réglés au 31 décembre 2009 de manière concomitante à la renégociation du plan.

Par ailleurs, l'échéancier de remboursement de la dette RJ suite à renégociation serait le suivant :

Echéancier du passif RJ groupe, en valeur actualisée par année de remboursement. En K€

Années	2010	2011	2012	
Montant des échéances par année	554	263	254	
Années	2013	2014	2015	Total
Montant des échéances par année	1 229	1 188	1 378	4 867

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

GANTOIS S.A.

25, rue des Quatre Frères Mougeotte
88105 Saint-Dié-Des-Vosges

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Gantois SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous formulons une réserve sur les points suivants :

- La note 7 de l'annexe aux comptes consolidés ne mentionne pas les informations sectorielles requises par la norme IAS 14 et la note 8 ne fournit pas certaines informations requises par la norme IFRS 7 relative à la mesure et à la gestion de l'exposition aux risques liés à l'utilisation des instruments financiers (notamment les informations chiffrées relatives à l'exposition au risque de crédit, la gestion du risque de liquidité et la sensibilité à l'évolution des prix des matières premières).

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe «Continuité de l'exploitation» de la note 4 "Faits caractéristiques" qui expose les conditions sous-tendant le maintien de la continuité de l'exploitation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte toujours incertain lié aux difficultés à appréhender les perspectives économiques et au plan de continuation en cours. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance, outre les sujets ayant motivé la réserve mentionnée ci-dessus, l'autre élément suivant :

- Sur la base de notre appréciation des systèmes comptables et de contrôle interne, et compte tenu des faiblesses de contrôle interne mentionnées dans le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous avons mis en œuvre des contrôles substantifs étendus sur les éléments de comptes susceptibles d'être impactés par ses faiblesses.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

57

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie du présent rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Strasbourg et Saint-Dié, le 5 mai 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

2, avenue de la Forêt-Noire
67000 STRASBOURG



Sylvain Mayeur

AGS

12, rue Emile Durkheim - Hellieule 2
BP 5165 - 88105 ST-DIÉ-DES-VOSGES



Daniel Grandemange

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

Actif (chiffres en k€)	31 décembre 2009			31 déc. 08
	Bruts	Amt & prov.	Nets	Nets
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	1 999	1 352	647	1 638
Frais de développement	19	19	0	19
Concessions, brevets et droits similaires	1 924	1 277	647	1 619
Fonds commercial	56	56	0	0
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Immobilisations corporelles	71 117	59 119	11 998	13 851
Terrains	1 884	204	1 680	1 946
Constructions	21 281	15 687	5 594	6 001
Installations techniques	44 172	40 069	4 103	4 818
Autres immobilisations corporelles	3 372	3 159	213	346
Immobilisations en cours	370		370	226
Avances et acomptes	38		38	514
Immobilisations financières	7 893	890	7 003	6 938
Participations	4 828	860	3 968	3 968
Créances rattachées à des participations	2 747		2 747	2 744
Autres titres immobilisés	15	8	7	6
Prêts			0	0
Autres immobilisations financières	303	22	281	220
Total actif immobilisé	81 009	61 360	19 649	22 427
Actif circulant				
Stocks et en-cours	15 318	4 479	10 839	15 985
Matières premières, approvisionnements	5 110	1 414	3 696	5 260
En cours de production de biens	708		708	1 427
En cours de production de services			0	
Produits intermédiaires et finis	6 110	1 656	4 454	5 910
Marchandises	3 390	1 409	1 981	3 388
Clients et comptes rattachés	4 813	1 750	3 063	3 587
Autres actifs	12 875	5 803	7 072	6 610
Avances et acomptes versés sur commandes	432		432	860
Autres créances	12 177	5 803	6 374	5 283
Capital souscrit et appelé, non versé			0	
Charges constatées d'avance	240		240	447
Ecarts de conversion actif	26		26	20
Trésorerie	1 698	1 064	634	2 289
Valeurs mobilières de placement	1 148	1 064	84	52
Disponibilités	550		550	2 237
Total actif circulant	34 704	13 096	21 608	28 472
Total actif (k€)	115 713	74 456	41 257	50 899

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

Passif (chiffres en k€)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Capitaux propres		
Capital nominal	3 046	3 046
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	22 045	22 045
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	1 452	1 452
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	241	241
Report à nouveau	(27 643)	(21 771)
Résultat de l'exercice	(3 914)	(5 873)
Subventions d'investissement	106	121
Provisions réglementées		5 662
Total des capitaux propres	(4 667)	4 923
Provisions pour risques	1 632	2 406
Provisions pour charges	3 764	3 655
Total provisions	5 396	6 061
Dettes		
Dettes financières	15 995	15 329
Emprunts et dettes établissements de crédit	9 672	9 819
Emprunts et dettes financières divers	6 323	5 510
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 185	8 252
Autres dettes	17 348	16 332
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	526	59
Dettes fiscales et sociales	15 977	15 677
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	820	588
Produits constatés d'avance	21	5
Ecart de conversion passif	5	3
Total des dettes	40 528	39 913
Total du passif (k€)	41 257	50 899

COMPTE DE RESULTAT 2009

Compte de résultat (chiffres en k€)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Ventes marchandises	8 167	15 223
Production vendue	39 564	55 062
Production vendue de biens	38 418	53 935
Services vendus	1 146	1 127
Chiffre d'affaires	47 731	70 285
Production stockée	(2 392)	(1 423)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	8	92
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2 814	1 356
Autres produits	232	208
Total des produits d'exploitation	48 393	70 517
Achats de marchandises	6 720	12 608
Variation de stock (marchandises)	1 184	28
Achats de matières et approvisionnements	9 976	21 021
Variation de stock	1 842	(1 828)
Autres achats et charges externes	12 570	15 599
Impôts, taxes	1 838	1 662
Salaires	14 892	15 247
Charges sociales	6 002	5 957
Dotations :		
aux amortissements	2 184	2 302
aux provisions sur actifs circulants	1 132	2 080
aux provisions pour risques et charges	753	614
Autres charges	143	120
Total des charges d'exploitation	59 236	75 411
Résultat d'exploitation	(10 843)	(4 894)

COMPTE DE RESULTAT 2009 (suite)

Compte de résultat (chiffres en k€)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Produits financiers	3 058	543
Reprises sur provisions et transferts de charges	433	536
Différences positives de change	10	17
Total des produits financiers	3 501	1 096
Dotations financières aux amortissements et provisions	815	3 392
Intérêts et charges assimilées	248	858
Différences négatives de change	12	59
Total des charges financières	1 075	4 309
Résultat financier	2 426	(3 213)
Résultat courant avant impôts	(8 417)	(8 107)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 013	51
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 935	41
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 834	6 121
Total des produits exceptionnels	9 782	6 213
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	3 361	4 034
Charges exceptionnelles sur opération en capital	948	16
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 170	445
Total des charges exceptionnelles	5 480	4 496
Résultat exceptionnel	4 302	1 717
Impôts sur les bénéfices	(201)	(517)
Résultat net (K€)	(3 914)	(5 873)

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE 2009

En k€, IFRS	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de la société	(3 914)	(5 873)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	(2 734)	1 443
- Variation des impôts différés	0	
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(1 036)	9
Marge brute d'autofinancement	(7 684)	(4 420)
Dividendes reçus	0	142
Variation des stocks	5 418	(377)
Variation des créances liées à l'activité	(936)	1 908
Variation des dettes liées à l'activité	(50)	(6 344)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	4 431	(4 811)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(3 252)	(9 089)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(990)	(2 157)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1 921	26
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	931	(2 131)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société	0	0
Augmentations de capital en numéraire	0	0
Apport SISU	850	4 000
Remboursements d'emprunts	(183)	(952)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	667	3 048
Variation de trésorerie	(1 655)	(8 171)
Trésorerie d'ouverture	2 289	10 460
Trésorerie de clôture	634	2 289
Variation de trésorerie	(1 655)	(8 171)

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX 2009

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le total du bilan est de 41 257 179 euros. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. La perte nette dégagée lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de (3 913 675)€.

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels.

1. EVOLUTION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2009 a été marqué par la récession économique mondiale qui a fortement impacté les activités de Gantois SA dans son ensemble et plus particulièrement celles liées à l'Industrie et à l'Automobile. Le chiffre d'affaires de l'entreprise a reculé de 32,1 % et s'établit à 47,7 M€ sur l'année. La chute des ventes a touché la France comme les ventes à l'Export. Les activités associées au Bâtiment/Architecture : serrurerie et escaliers, et aux Collectivités : Clôtures et Moyens de Protection, ont enregistré un recul moindre.

Les activités dont les chiffres d'affaires ont reculé de façon la plus importante sont l'activité Tissage et Façonnage impactée également par l'arrêt des marchés sous-traités sur Gantois Romania, ainsi que l'activité Tôles Perforées pour l'Industrie, secteur touché de plein fouet par la baisse des commandes liée à la situation dégradée de l'industrie française. Cette baisse du Chiffre d'Affaires est également due à la politique interne de l'entreprise avec une plus forte sélectivité des prises d'affaires sur le niveau de marge attendu ainsi que la volonté de se concentrer sur les marchés moins volumiques mais à plus forte valeur ajoutée.

La nouvelle direction générale arrivée en décembre 2008 s'est focalisée dès le début du 1er semestre de l'exercice 2009 sur les mesures permettant d'optimiser la trésorerie de l'entreprise, qui se dégradait rapidement notamment du fait du recul du chiffre d'affaires. Sur le mois de Février 2009, devant la situation très tendue, l'actionnaire majoritaire confirmait son soutien par l'apport en compte courant de 850 K€.

Les mesures de réduction du besoin en fonds de roulement mises en place ont ensuite permis la diminution des stocks de 5,1 ME sur l'exercice, les risques de défaillance clients ont été maîtrisés et le poste client non factoré réduit.

Les dividendes des filiales de 2,8 M€, dont 2,6 M€ ont été remontés en trésorerie sur l'exercice se sont ajoutés à ces ressources dégagées par l'entreprise pour maintenir la trésorerie.

La vente de l'agence de Roubaix a également contribué à ce maintien.

Dans ce contexte, les investissements sont restés très limités avec cependant un investissement de 700 K€ pour une nouvelle ligne de dégraissage sur le site de Fismes, investissement à objectif qualité produit et sécurité.

En parallèle de ce focus trésorerie, les premiers plans de réduction de coûts d'achats matières, transports et autres charges externes étaient déployés.

La maîtrise des coûts d'achats s'est trouvée favorisée par la poursuite de la baisse puis la stabilisation sur l'exercice des prix des métaux, en liaison avec la faible demande mondiale de ces matières.

En considération du recul de la charge industrielle, le recours à l'intérim a été limité de façon drastique et l'entreprise avait recours aux mesures de chômage partiel. Associées aux autres mesures de maîtrise des autres charges externes, ces actions ont permis une économie de 3 M€ sur ce poste.

Les coûts salariaux sont restés stables sur l'exercice avec une diminution limitée de - 0,3M€.

Le résultat d'exploitation de Gantois SA s'établit à - 10,8 M€ contre - 4,9 M€ en 2008, traduisant la forte baisse de l'activité mais également des efforts de réduction des coûts.

La direction générale s'est ensuite attelée à l'élaboration d'une stratégie de redressement de l'entreprise sur le moyen/long terme.

Pour renforcer sa pénétration et sa compétitivité sur les 4 marchés stratégiques adressés par l'entreprise : Bâtiment, Transport aéronautiques et ferroviaires, Industrie, Energie et Environnement, et y répondre par une organisation plus efficace, une réflexion en profondeur a été menée sur l'année 2009. L'objectif poursuivi de renouer avec une croissance rentable sur les marchés porteurs en améliorant la satisfaction de nos clients a conduit à la segmentation de l'entreprise, et du groupe, en 6 activités :

- Tôles perforées pour l'Industrie,
- Equipements pour l'Industrie et les Carrières,
- Tissage et Façonnage,
- Bâtiment et Architecture,
- Clôtures et Protections pour les collectivités,
- Distribution.

Dès le dernier trimestre 2009, l'organisation commerciale segmentée antérieurement par secteurs géographiques multi-produits, a été reconfigurée pour répondre à cette segmentation marchés/produits.

Cette stratégie de redéploiement à moyen/long terme nécessite cependant, facteur renforcé par la situation économique générale, des ressources financières que le poids de la dette issu du redressement judiciaire vient alourdir. Aussi, la société a entamé des négociations sur le deuxième semestre 2009 concernant les modalités d'apurement du passif, accompagnée par deux administrateurs nommés à cet effet. Cette négociation prend en compte le règlement du dividende du plan de Gantois SA de décembre 2009.

Continuité de l'exploitation :

Dans cet environnement marqué par cette renégociation du plan ainsi que le contexte économique global incertain, la situation de trésorerie de l'entreprise reste tendue. Aussi, la continuité de l'exploitation de la société dépend des actions entreprises de réduction des coûts et du besoin de fonds de roulement, du soutien auquel son actionnaire s'est engagé, et des augmentations de capital envisagées.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Généralités et évolutions majeures de l'application de la réglementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles générales de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. Indépendance des exercices,

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu au cours de l'exercice 2009.

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général actuel, en incluant les évolutions normatives applicables en France et relevant notamment des réglementations suivantes :

- CRC 2002-10 relative à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.
- CRC 2003-R-01 relative au traitement comptable des engagements de l'entreprise vis à vis de ses salariés au titre des indemnités de fin de carrière, et autres avantages acquis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

- Evolution générale de l'application de la réglementation CNC 2002-10 et ses conséquences

Approche par composants :

La société a travaillé l'approche économique et par composant de ses immobilisations principalement sur les bâtiments et constructions, ainsi que sur les installations techniques spécifiques au métier de GANTOIS.

Le principal axe qui a guidé la société dans son approche par composant et/ou d'évolution de la durée d'amortissement est la durée de vie économique la plus probable en terme d'utilisation. Les spécificités des équipements GANTOIS ne justifient pas de critère autre qui pourrait amener l'entreprise à modifier de façon générale d'autres paramètres pour le calcul des amortissements.

De façon exceptionnelle l'entreprise a souhaité faire une dotation pour amortissements exceptionnels sur l'immobilisation incorporelle que constitue son logiciel ERP et les coûts de développement associés pour ramener sa valeur nette au devis d'origine de cette application sur les modules mis en œuvre. Cette dotation exceptionnelle impacte les comptes négativement de 700 K€. En complément la durée résiduelle d'amortissement sur la valeur nette de cette immobilisation est ramenée à 3 ans, à compter du 1er janvier 2010.

Il s'ensuit les règles et méthodes comptables suivantes appliquées aux différentes natures d'immobilisations.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport, et ont fait l'objet de réévaluations en 1959 et 1976. Les éléments incorporels non protégés sont complètement amortis.

Il n'y a pas d'immobilisation incorporelle dont la consistance justifierait une approche par composant.

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties selon le mode linéaire sur une durée de un à sept ans.

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations, frais éventuels de mise en route de l'actif, minoration des escomptes obtenus) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 et ayant fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'approche par composant a abouti à prendre en compte les règles et durées d'amortissements suivantes :

- › Pour les installations techniques, suite à une analyse des dossiers d'investissements et de leur évolution en relation avec les responsables du parc industriel, la société a défini l'approche la plus représentative des durées de vie réelles des équipements industriels et de leurs composants.
- › Pour les constructions, une fois déterminées les valeurs brutes selon les affectations des bâtiments (industriels, entreposage ou de bureaux), il a été appliqué des modalités d'approche par composant généralement reconnues.

Détermination des durées d'amortissement :

Les durées d'amortissements sont alors appliquées à chaque nature de composant selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée du composant.

• Bâtiments & constructions :

Les bâtiments sont décomposés par éléments et généralement amortis selon les durées suivantes :

- gros œuvre en dur : 40 ans
- agencements extérieurs, voirie et réseaux divers : 40 ans
- gros œuvre en préfabriqué : 30 ans
- second œuvre : 25 ans
- agencements intérieurs, installations : 15 ans
- installations techniques : 20 ans

• Equipements industriels :

Quand l'équipement le justifie (métiers à tisser, lignes de perforation...) l'immobilisation est éclatée par composants généralement amortis selon les durées suivantes :

- structure de l'équipement : 30 ans
- composants mécaniques : 10 ans
- composants électroniques et automatismes, commandes numériques : 10 ans
- composants hydrauliques et pneumatiques : 7 ans

Autres immobilisations corporelles :

Le matériel est généralement amorti selon les durées suivantes :

- matériel informatique centralisé : 5 ans
- matériel informatique individuel : de 3 à 5 ans
- mobilier de bureau : 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature qui conduirait à constater que les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

Pour les actifs immobiliers, l'entreprise a procédé à des évaluations d'expertise en 2005 ou 2006 ne faisant pas apparaître de valeur potentielle à la revente inférieure aux valeurs comptables de chacun des immeubles concernés. Il n'est pas considéré que l'évolution du marché immobilier remette en cause ces évaluations.

Grosses réparations

Conformément aux recommandations du Comité d'urgence du CRC du 5 décembre 2003, la société n'a pas constitué de provision pour grosse réparation, comme antérieurement.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur réévaluée pour certains titres possédés au 31 décembre 1976.

La valeur brute est comparée soit à la quote-part de situation nette de chaque filiale prise individuellement, soit à la valeur d'utilité pour la société-mère appréciée en fonction des perspectives de maintien dans le Groupe et/ou de la rentabilité future.

Au 31 décembre, une provision est constituée lorsqu'elle se justifie.

STOCKS

Les stocks de matières premières sont évalués au prix moyen pondéré. Leur valeur brute comprend le prix d'achat, hors le coût des transports sur achats non intégré dans les prix d'achats.

Les stocks de produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les charges directes et indirectes de production, et les amortissements des équipements concourant

à la production à l'exclusion du coût de financement de ces biens. Il est également tenu compte de la sous-activité dans les ateliers concernés et seuls les frais engagés pour la production sont pris en compte.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks à faible rotation sont dépréciés à hauteur :

- Rotation faible 30%
(utilisation sur ordre de fabrication ou vente, représentant sur une année, moins de 10% de la quantité en stock.)
- Aucune rotation depuis 1 an 50%
- Aucune rotation depuis 2 ans 75%
- Aucune rotation depuis 3 ans 95%

Hors le cas spécifique de la toile pour laquelle les % ont été modulés en fonction du métrage.

Seule la variation de la provision par rapport à celle de l'année précédente est enregistrée au compte de résultat.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de la procédure engagée et de l'ancienneté du dossier.

La dotation est calculée en tenant compte des modalités ci-dessous :

- Redressement judiciaire : 90%
- Liquidation 100%
- Créances en recouvrement contentieux 90%

Les créances qui font apparaître des retards de règlement au-delà de 6 mois, font l'objet d'une provision allant de 25 à 100 % suivant l'ancienneté et le secteur d'activité.

Les litiges significatifs avec les clients font l'objet d'une provision pour risques à hauteur de notre responsabilité estimée.

Toutes les provisions sont assises sur le montant hors TVA.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur d'inventaire des titres de placement est constituée, pour les titres cotés, par leur cours moyen de décembre ou le cours de fin d'année. Pour les titres non cotés, c'est leur valeur brute qui est retenue (titres de créances négociables)

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation a été constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres détenus en autocontrôle a été arrêtée à 5.54€ par action, prix d'expertise retenue pour l'augmentation de capital entérinée le 15 novembre 2005. Une provision pour dépréciation a été constituée par rapport au cours de bourse du 31 décembre 2009, soit 3.45 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement sont étalées en produit exceptionnel sur la durée de vie des investissements concernés.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées enregistrées en 2008 sont constituées du différentiel d'amortissement lié à la mise en place de la nouvelle réglementation sur les actifs en 2005, considérées comme amortissement dérogatoire. S'agissant d'une option fiscale la société Gantois a souhaité reprendre cette provision en 2009.

Le montant constitué fin 2008 et repris sur 2009 s'élève à 5662 K€ et cette reprise est inscrite au compte de résultat dans les produits exceptionnels.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le poste «Provision pour risques» comprend les dotations liées aux litiges clients et aux litiges prud'homaux, lorsque ces litiges sont avérés et qu'ils ne sont pas couverts par un contrat d'assurance de la société.

Les engagements de la société vers ses salariés au titre des indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en provision pour charges. La provision de l'exercice est enregistrée en charge d'exploitation par le biais de la dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation.

La provision pour restructuration correspond au reliquat du plan social mis en œuvre en 2007. Elle a été estimée selon les obligations légales, conventionnelles et supra-conventionnelles engageant la société. En outre, les coûts de ré-industrialisation, outplacement, honoraires et autres ont également été considérés.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion».

INTEGRATION FISCALE

GANTOIS SA a constitué un groupe intégré fiscalement depuis le 1er janvier 2003. Les filiales incluses sont : COMPAGNIE des CLOTURES, GERVOIS, PERFOMAT et S.A.I.G. Le montant de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2009 a engendré un crédit d'impôt de 81K€ tandis qu'un Crédit d'Impôts Recherche est demandé à hauteur de 120 K€.

3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN (en euros sauf mention k€)

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles (en euros)	31/12/08	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/12/09
Valeurs brutes					
Ecart d'acquisition	-			-	-
Frais de recherche et développement	18 600			-	18 600
Frais d'établissement	-			-	-
Concessions, brevets, licences	1 912 631	11 112		-	1 923 743
Fonds de commerce	55 720			-	55 720
Autres immobilisations incorporelles	-			-	-
Avances et acomptes versés	-			-	-
Total	1 986 951	11 112	0	-	1 998 063
Amortissements					
Ecart d'acquisition	-			-	-
Frais de recherche et développement	-	(18 600)		-	(18 600)
Frais d'établissement	-			-	-
Concessions, brevets, licences	(293 356)	(983 559)		-	(1 276 915)
Fonds de commerce	(55 720)			-	(55 720)
Autres immobilisations incorporelles	-			-	-
Avances et acomptes versés	-			-	-
Total	(349 076)	(1 002 159)	0	-	(1 351 235)
Valeurs nettes					
Ecart d'acquisition	-			-	-
Frais de recherche et développement	18 600	(18 600)		-	0
Frais d'établissement	-			-	0
Concessions, brevets, licences	1 619 275	(972 447)		-	646 828
Fonds de commerce	-			-	0
Autres immobilisations incorporelles	-			-	-
Avances et acomptes versés	-	-		-	-
Total	1 637 875	(991 047)	0	-	646 828

Immobilisations corporelles (en euros)	31/12/08	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/12/09
Valeurs brutes					
Terrains et aménagements	2 159 832		(275 510)	-	1 884 322
Constructions	22 410 655	402 157	(1 531 587)	-	21 281 225
Installations techniques, mat. & out.	47 972 688	883 748	(4 684 437)	-	44 172 000
Autres immobilisations corporelles	3 409 506	47 559	(84 917)	-	3 372 149
Immobilisations corporelles en cours	226 231	944 381	(712 552)	(88 000)	370 059
Avances et acomptes	513 600		(475 378)	-	38 222
Total	76 692 511	2 277 845	(7 764 380)	(88 000)	71 117 976
Amortissements					
Terrains et aménagements	(214 055)		10 134	-	(203 921)
Constructions	(16 410 060)	(744 843)	1 468 239	-	(15 686 664)
Installations techniques, mat. & out.	(43 154 314)	(961 662)	4 046 393	-	(40 069 584)
Autres immobilisations corporelles	(3 063 198)	(174 931)	79 154	-	(3 158 975)
Immobilisations corporelles en cours	0			-	-
Avances et acomptes	0			-	-
Total	(62 841 627)	(1 881 437)	5 603 920	-	(59 119 144)
Valeurs nettes					
Terrains	1 945 777	0	(265 376)	-	1 680 401
Constructions	6 000 595	(342 686)	(63 348)	-	5 594 561
Installations techniques, mat. & out.	4 818 374	(77 914)	(638 044)	-	4 102 416
Autres immobilisations corporelles	346 308	(127 372)	(5 762)	-	213 173
Immobilisations corporelles en cours	226 231	944 381	(712 552)	(88 000)	370 059
Avances et acomptes	513 600	0	(475 378)	-	38 222
Total	13 850 884	396 408	(2 160 460)	(88 000)	11 998 832

Immobilisations financières en euros	31/12/08	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/12/09
Valeurs brutes					
Titres de participations	4 827 727			-	4 827 727
Créances rattachées à des participations	2 743 706	3 138		-	2 746 844
Autres immobilisations financières	256 368	61 816		-	318 184
Titres mis en équivalence	0			-	0
Total	7 827 801	64 954	0	-	7 892 755
Amortissements					
Titres de participations	(859 804)			-	(859 804)
Créances rattachées à des participations	0			-	0
Autres immobilisations financières	(30 104)			-	(30 104)
Titres mis en équivalence	0			-	0
Total	(889 908)	0	0	-	(889 908)
Valeurs nettes					
Titres de participations	3 967 923	0	0	-	3 967 923
Créances rattachées à des participations	2 743 706	3 138	0	-	2 746 844
Autres immobilisations financières	226 264	61 816	0	-	288 080
Titres mis en équivalence	0	0	0	-	0
Total	6 937 893	64 954	0	-	7 002 847

Créances rattachées à des titres de participation :

SCI LE VAL CLAIR : Dans le cadre de la participation de GANTOIS dans la SCI LE VAL CLAIR, il a été accordé à cette dernière des avances pour 2 748 k€ figurant au bilan sous la rubrique «créances rattachées à des participations», il a été convenu que les avances consenties à la SCI LE VAL CLAIR ne seraient pas dépréciées, car les pertes constatées ne résultent pas de circonstances imprévues, et s'inscrivent dans le cadre du déroulement normal d'une opération dont la rentabilité est prévue à terme. En effet, la valeur réelle de l'immeuble (expertise indépendante) est largement supérieure à la situation nette de la SCI.

3.3 Stocks

En Euros	31/12/08	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/12/09
Valeurs brutes					
Matières premières	6 951 893		(1 842 040)	-	5 109 853
En-cours	1 457 462		(749 250)	-	708 212
Produits intermédiaires et finis	7 752 842		(1 642 851)	-	6 109 991
Marchandises	4 573 838		(1 183 390)	-	3 390 448
Total	20 736 035	0	(5 417 531)	-	15 318 504
Provisions pour dépréciation					
Matières premières	(1 691 588)		278 022	-	(1 413 566)
En-cours	(30 217)		30 217	-	0
Produits intermédiaires et finis	(1 843 273)		186 804	-	(1 656 469)
Marchandises	(1 185 612)	(223 194)		-	(1 408 806)
Total	(4 750 690)	(223 194)	495 043	-	(4 478 841)
Valeurs nettes					
Matières premières	5 260 305	0	(1 564 018)	-	3 696 287
En-cours	1 427 245	0	(719 033)	-	708 212
Produits intermédiaires et finis	5 909 569	0	(1 456 047)	-	4 453 522
Marchandises	3 388 226	(223 194)	(1 183 390)	-	1 981 642
Total	15 985 345	(223 194)	(4 922 488)	-	10 839 663

3.4 Creances

En K€	31/12/2008 en Valeur Nette	31/12/2008 en Valeur Brute	31/12/09	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	860	860	432	432	-
Clients et comptes rattachés	3 587	4 697	4 813	4 385	428
Créances sociales et fiscales	2 706	2 706	1 473	1 060	413
Débiteurs divers	2 082	2 082	4 913	4 913	-
Charges constatées d'avance	447	447	240	240	-
Comptes courants groupe	513	5 958	5 791	5 791	-
Total	10 195	16 750	17 663	16 822	841

Les montants 2009 sont indiqués en valeur brute, ceux de 2008 en valeur nette et en valeur brute.

Les créances des clients en France métropolitaine sont financées par affacturage. Le factor finance sous réserve d'acceptation les créances concernées, et en assure le recouvrement et l'encaissement. En contrepartie du service rendu, le factor perçoit des commissions d'affacturage et des commissions de financement. Enfin, pour palier des risques éventuels, le factor constitue un fonds de garantie ainsi que des réserves, dont les montants sont précisés ci-après.

Au 31 décembre 2009, le montant des créances France et export cédées se monte à 7 754 K€ en forte baisse compte tenu du recul de l'activité (- 6,9 M€) :

- Disponibilités 3 189 K€
- Fonds de Garantie Factor 1 289 K€
- Réserves Factor 116 K€
- En-cours non financé 277 K€

3.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Titre cotés	Valeur nette comptable	Valeur boursière
Titres Actions propres nbs 6615	23	23
Sicav et FCP de la Banque Postale	26	26
Sicav et FCP de la BPLC	35	35

Les actions propres ont été valorisées sur la base des cours de bourse au 31/12/2009.

3.6 Capitaux propres

En Euros	31/12/08	Variations	Affectation du résultat	31/12/09
Capital	(3 045 695)			(3 045 695)
Prime d'émission	(22 044 479)			(22 044 479)
Réserve Légale	(1 452 227)			(1 452 227)
Perte intercalaire	(349)			(349)
Réserves (Autres)	(241 021)	269		(240 752)
Report a nouveau	21 770 605		5 872 889	27 643 494
Résultat de l'exerce	5 872 889	3 913 675	(5 872 889)	3 913 675
Subventions d'investissement	(120 526)	14 557		(105 969)
Provisions réglementées	(5 662 184)	5 662 184		0
TOTAL	(4 922 988)	9 590 685	-	4 667 698

Le capital est composé de 2 538 079 actions ordinaires de 1.20 € de nominal.

Les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social et devront être reconstitués avant le 31 décembre 2012

3.7 Provisions

Provisions pour risques en Euros	31/12/08	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/09
Provision pour pensions et obligations similaires	(2 127 358)	(609 755)			(2 737 113)
Provision pour pertes de change	0	(26 171)			(26 171)
Provisions pour litiges clients	(823 645)	(143 641)	203 798	520 000	(243 488)
Provisions pour vérification Urssaf	(74 800)		74 800		0
Provisions pour restructuration	(1 528 101)		371 448	129 659	(1 026 994)
Provisions pour litiges prud'homaux	(787 000)	(470 091)	359 906	269 897	(627 288)
Provisions pour litiges Urssaf	(275 000)				(275 000)
Autres provisions pour risques	(445 170)	(400 000)	385 170		(460 000)
Total	(6 061 074)	(1 649 658)	1 395 122	919 556	(5 396 054)

1) Provisions pour litiges clients :

- La provision sur le client au Maroc a été reclassée en provisions créances douteuses export 520k€ au 31 décembre 2009 (soit 100 % de cette créance).
- Provisions pour litiges FRANCE 186 k€
- Provisions pour litiges EXPORT 58 k€

2) Provisions URSSAF

- litige 2005 après procédure de RJ 275 k€

3) Provision pour restructuration :

Les provisions pour restructuration sont relatives au plan social démarré en 2007 et ont été estimées selon les obligations légales, conventionnelles et supra-conventionnelles engageant la société. En outre, les coûts de ré-industrialisation, outplacement, honoraires et autres ont également été considérés.

Le solde de la provision pour restructuration comptabilisée au 31.12.2009 s'analyse comme suit :

- Convention de revitalisation : 117 K€
- Autres mesures : 910 K€
- TOTAL : 1 027 K€**

4) Autres provisions pour risques

- la reprise de provision correspond à la reprise pour situation nette Gantois ROMANIA, l'ensemble des coûts à venir afférents à la fermeture de cette filiale ayant été provisionné dans la filiale.

- METALWEAVE USA 60 K€

3.8 Emprunts et dettes

Echéancier des emprunts en Euros	31/12/08	31/12/09	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(8 428 281)	(8 278 990)	(814 643)	(4 452 096)	(3 012 251)
Emprunts issus de location-financement	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	(5 509 574)	(6 323 574)	(5 249 454)	(638 666)	(435 454)
Concours bancaires courants	(1 391 097)	(1 392 544)	(135 716)	(746 436)	(510 392)
Total	(15 328 952)	(15 995 108)	(6 199 813)	(5 837 198)	(3 958 097)

En Euros	31/12/08	Augmentations	Diminutions	31/12/09
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(8 428 281)		149 291	(8 278 990)
Emprunts issus de location-financement	-			0
Dettes financières diverses	(5 509 574)	(850 000)	36 000	(6 323 574)
Concours bancaires courants	(1 391 097)	(1 447)		(1 392 544)
Total	(15 328 952)	(851 447)	185 291	(15 995 108)

Les dettes déclarées à plus d'un an sont constituées essentiellement des dettes issues du passif RJ, dû par la société à l'ensemble de ses créanciers admis au remboursement du passif selon le plan d'apurement autorisé par le tribunal de Commerce.

Nous vous indiquons ci-après le montant total du passif RJ retenu dans les comptes de l'entreprise au 31/12/2009.

En K€	GANTOIS	TISSMETAL
Emprunts	8 155 752	123 238
Fournisseurs	4 596 123	468 637
Clients	4 986	0
Personnel	55 239	0
Organismes sociaux	5 772 949	164 882
Etat	4 403 951	238 879
Compte Courants	1 198 324	0
Divers	37 243	1 325
Banques	1 391 087	0
Total	25 615 653	996 960

Les dettes financières diverses sont :

- Apport SISU 4 850 K€
- Comptes courants RJ 1 190 K€
- Autres montants 284 K€

3.9 Autres informations

Produits à recevoir en K€	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2008
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	894	59
Clients, factures à établir	894	59
Clients, différences de change latentes		
AUTRES CREANCES DIVERSES	522	2 035
Intérêts courrus, créances rattachées à des part.		0
RRR à obtenir et avoirs à recevoir	18	11
Personnel, avances versées et indemnités diverses à recevoir	1	113
Produits à recevoir Taxe Professionnelle	483	1 873
Divers produits à recevoir	19	38
Totaux	1 416	2 094

Charges et produits constatés d'avance en K€	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2008
fournisseurs, charges constatées d'avance	240	447
Produits constatés d'avance	21	5

Charges à payer en K€	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2008
Emprunts et dettes financières : intérêts courrus sur emprunts et crédits	0	130
Dettes fournisseurs et comptes rattachés : factures fournisseurs non parvenues	468	436
AUTRES DETTES		
<i>Dettes fiscales et sociales :</i>	2 245	2 169
<i>Provisions pour Congés Payés</i>	937	935
<i>Provisions sur salaires</i>	274	221
<i>Autres charges à payer</i>	18	68
<i>Charges à payer aux organismes sociaux</i>	628	562
<i>Impôts et taxes à payer</i>	302	333
<i>Autres charges salariales</i>	87	50
Autres dettes : divers charges à payer	460	317
Intérêts courrus sur découverts : intérêts courrus à payer		
Totaux	3 173	3 052

Ecarts de conversion des créances et dettes en monnaies étrangères en K€	Actif Perte latente	Passif Produit latent
Créances USA	(26)	6
Totaux	(26)	6

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

CA par zone géographique en K€	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2008
France	42 321	61 113
Europe	3 523	6 096
Autres pays	1 888	3 076
Total	47 732	70 285

4.2 Opérations avec les filiales

Facturation aux filiales (K€)	Ventes & prestations	Autres Produits	Dividendes encaissés	Produits financiers	Transferts de charges
Compagnie des Clôtures	117		150		
Gantois Romania	722			260	
Gervois	17		1699		
Gantois Belgium	480		40		
SAIG			199		
Performat	24		698		
Totaux	1360	0	2786	260	0

Facturation par les filiales (K€)	Achats & sous-traitance	Services extérieurs	Autres charges	Intérêts financiers
Compagnie des Clôtures	13			
Gantois Romania	4548			
Gervois	5			
Gantois Belgium	6			
Performat	284			
Totaux	4856	0	0	0

La position financière respective avec les filiales, en dehors des opérations commerciales courantes est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Chiffres en K€	SA GANTOIS dettes Financières envers Filiales (K€)		FILIALES dettes Financières envers Gantois (K€)	
	R,J	Après R,J	R,J	Après R,J
Compagnie des Clôtures	120			45
Gantois Belgium	507			0
Gantois Romania				5 094
Gervois	269	261		420
Jetcoup	50			25
Performat	60	82	0	6
Saig	185			202
Sci l'Aronnelle				0
Sci Val Clair				2 746
Totaux	1 191	343	0	8 538

4.3 Transferts de charge

Transferts de charges (En K€)	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2008	Variation
Remboursement frais fonctionnement CE		1	(1)
Remboursement organisme externe (sal prud'homme, C/C..)	34	0	34
Remboursement organisme externe (sal. Formation)	13	0	13
Marchandises perdues	22	15	7
GANTOIS ROUMANIE (salaires expatrié)	454	605	(151)
Transfert Facturation Livbag en achats de prest. serv.	567		567
Remboursement frais avancés pour des tiers	77	0	77
transferts de charges- chômage	102	0	102
Autres	23	0	23
Total	1 292	621	671

4.4 Résultat financier

En K€	Exercice 31/12/2009	Exercice 31/12/2008	Variation
Produits de participations ⁽¹⁾	2 786	525	2 261
Reprises sur provisions et transferts de charges	433	536	(103)
Différences positives de change	10	17	(7)
Autres produits financiers ⁽²⁾	272	18	254
Total des produits financiers	3 501	1 096	2 405
Dotations financières aux amortissements et provisions ⁽³⁾	815	3 392	(2 577)
Intérêts et charges assimilées ⁽⁴⁾	248	858	(610)
Différences négatives de change	12	59	(47)
Autres charges financières	-	-	-
Total des charges financières	1 075	4 309	(3 234)
Résultat financier	2 426	(3 213)	5 639

⁽¹⁾ Dividendes 2786 k€

⁽²⁾ Revenus des prêts 179 K€, escomptes obtenus 83K€, autres produits de placement 6 K€, produits de cession VMP 3 K€.

⁽³⁾ Dont provision compte courant Roumanie 389K€, provision pour risques et charges financières 426K€,

⁽⁴⁾ Dont Factorem commissions de financement 236K€, escomptes accordés 12K€

4.5. Résultat exceptionnel

En K€	Exercice 2009	Exercice 2008	Variation
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	492	18	474
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	535	48	487
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		0	0
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	1 921	26	1 895
- Sur cession de titres consolidés			0
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier			0
Reprises de provisions et transferts de charges ⁽¹⁾	6 834	6 121	714
Total Produits exceptionnels	9 782	6 213	3 570
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ⁽²⁾	959	3 971	(3 013)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs ⁽⁴⁾	2 403	62	2 341
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			0
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		0	0
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	948	16	932
- Sur cession de titres consolidés			0
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier			0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions ⁽³⁾	1 170	445	725
Total Charges exceptionnelles	5 480	4 495	985
Résultat exceptionnel	4 303	1 717	2 585

⁽¹⁾ Dont reprise amortissements dérogatoires pour 5 662 K€, reprise sur autres provisions restructuration 501 K€, reprise sur provision litige prudhommaux 630 K€, autres 41 K€.

⁽²⁾ Charges exceptionnelles sur PSE 377K€, indemnités transactionnelles 187 K€, honoraires sur refinancement de la dette 292 K€, pénalités sur commandes 95K€, apurement des immobilisations pour 92 K€, pénalités et amendes 8 K€.

⁽³⁾ Amortissement exceptionnel sur ERP 700k€, dotations aux provisions pour litiges prudhommes 470k€.

⁽⁴⁾ Charges exceptionnelles sur exercices antérieure dont 1455 k€ concernant la taxe professionnelle.

4.6. Résultat fiscal et impôt sur les sociétés

Rubriques		31/12/09
Total accroissement futur de la charge d'impôt		
Base impôt au taux de	33,33%	
Provisions pour dépréciation		0
Taxes diverses et cessions de titres non déductibles		120
Provisions pour risque et charges		610
Déficits fiscaux cumulés		44 480
Déficits de l'exercice		7 047
Total allègement futur de la charge d'impôt	33,33%	17 417
Situation cumulée fiscale différée		17 417

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagements financiers, dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements hors-bilan

En outre, dans le cadre du contrat d'affacturage, la société s'est engagée à rembourser au Factor toutes les créances cédées qui seraient contestées par la clientèle.

Catégorie d'engagement	Exercice 2009
Engagements donnés	
Avals	0
Cautions	232
Hypothèques	6 139
Effets escomptés non échus	-
Autres	
Engagements reçus	
Avals	-
Cautions	
Effets escomptés non échus	-

Les hypothèques sont relatives aux éléments d'actifs suivants (et au plan de continuation du 14 décembre 2005) :

Hypothèques	Gantois
Trésor Public	2 573
Gantois	
Marigny les bois	
Compiègne	
Clairoix	
Fismes	
Saint-Dié	
Ursaff	1 090
Saint-Dié	
Autres banques	2 476
Saint-Denis	

5.2. Engagements en matière de location et de crédit bail

Engagements en matière de crédit bail mobilier (k€)	Montants
Valeur d'origine HT	0
Amortissements :	
- Cumuls d'exercices antérieurs	0
- Dotation de l'exercice	0
Total	0
Redevances payés TTC	
- Cumuls d'exercices antérieurs	0
- Dotation de l'exercice	0
Total	0
Redevances restant à payer (TTC)	
- A un an au plus	0
- A plus d'un an et cinq ans au plus	0
- A plus de cinq ans	0
Valeur résiduelle	
- A un an au plus	0
- A plus d'un an et cinq ans au plus	
- A plus de cinq ans	

5.3. Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-102-1 alinéa 1 du Code de Commerce, la rémunération brute totale ainsi que les avantages en nature versés par la société aux mandataires sociaux, au cours de l'exercice écoulé est de 624,4 K€.

Aucun jeton de présence n'a été versé en 2009

5.4. RISQUES

5.4.1. Risques de change

La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change.

La société n'a souscrit à aucun contrat de couverture et produit dérivé.

5.4.2. Risques de taux

Les emprunts et dettes financières qui sont rémunérées (certaines des créances bancaires admises au passif RJ le sont sans intérêts) le sont tous en taux variable. La référence majoritaire est l'EURIBOR ou l'EONIA 3 mois, augmenté d'une commission allant de 0.35% à 0.50%.

Par contre, les avances consenties par le factor, dans le cadre du contrat d'affacturage, sont soumises à un taux variable court terme.

Du fait du redressement judiciaire, les dettes financières ayant été gelées, aucun frais financier n'a été enregistré depuis le 23 juillet 2004 ce qui élimine tout risque de taux, hors financement par le factor. La société n'a souscrit à aucun contrat de couverture et produit dérivé.

5.4.3. Risques industriels

Tous nos sites industriels font l'objet des contrôles et vérifications périodiques réglementaires par un organisme agréé. Celui-ci contrôle nos appareils de levage et manutention, nos machines, nos installations électriques et nos appareils de pression. Nous avons également des contrats d'entretien pour nos extincteurs et RIA (robinets d'incendie armés)

Les activités de la société relèvent des régimes classiques de déclarations et d'autorisations préalables d'exploitation. Aucun de nos sites n'est soumis à la réglementation des risques industriels majeurs, type Seveso.

Notre type de production est faiblement générateur de nuisances par rapport à l'environnement mais la société a engagé des actions de prévention en rapport avec le référentiel ISO 14000, notamment en matière de rejets (eaux issues de process, traitées avant rejet, suppression de substances/solvants appauvrissant la couche d'ozone) ou de nuisances sonores. En conséquence, la société n'a pas émis de rapport environnemental séparé.

Aucun risque significatif n'a été identifié sur l'ensemble de nos sites.

5.4.4. Assurances et couvertures de risques

La politique de couverture s'inscrit dans celle du Groupe Gantois qui souscrit auprès d'assureurs notoirement solvables des polices d'assurances couvrant les risques identifiés pour des montants adaptés.

Responsabilité civile d'exploitation : couverture à concurrence de 8 M€ par sinistre

Responsabilité civile après livraison : couverture à concurrence de 6 M€ par an

Responsabilité civile des dirigeants : couverture à concurrence de 4,0 M€

Assurance «dommages aux biens» qui couvre les bâtiments, le matériel et les stocks ainsi que la perte d'exploitation avec abrogation de la règle proportionnelle

- Bâtiments à concurrence de la valeur à neuf vétustés déduites
- Matériel à concurrence de la valeur à neuf vétustés déduites
- Stocks à concurrence de la valeur de remplacement

Ces trois postes sont garantis à hauteur de 152,6 M€ à compter du 1/01/2010.

- Perte d'exploitation à concurrence de la marge brute de la société sur 12 mois

5.5. Effectifs moyens

Effectif moyen	Exercice 2009
Cadres et équivalents	65
Agents de maîtrise	81
Employés	85
Ouvriers et apprentis	279
Total	510

5.6. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET MEDAILLES DU TRAVAIL

La société relève, en matière de retraites, des conventions ci-après :

- convention collective du travail du personnel mensuel de la Métallurgie des Vosges
- convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la Métallurgie.

Dans ce cadre, l'entreprise est assujettie au versement d'indemnités de fin de carrière au moment du départ à la retraite de ses salariés. Pour évaluer ces engagements, il est effectué un calcul actuariel qui prend en compte l'engagement relatif de la société vis à vis de chacun de ses salariés présents à la date de clôture des comptes. Le calcul tient compte de la probabilité de présence à l'âge de la retraite, et de l'échelonnement de l'engagement par un coefficient d'actualisation; il est pris en compte au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- coefficient de revalorisation des salaires 12%
- table de mortalité : INSEE 2004
- taux d'actualisation : 5,05%
- taux de charges sociales : 47,81%
- taux d'inflation future : 2%
- taux de turn-over : 0% après 55 ans, départ à la retraite à 60 ans pour le personnel mensuel et 63 ans pour les cadres

Par ailleurs, la société comptabilise également le montant de ses engagements au titre des médailles du travail.

Pour l'ensemble du personnel, le montant des engagements se monte à :

En K€	Exercice 2009	Exercice 2008
Engagements IFC pour l'ensemble des salariés	2 497	1 918
Engagements au titre des médailles du travail	240	209

5.6. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

La charge future résultant du droit individuel à la formation (DIF) n'est pas comptabilisée dans les comptes sociaux. Les droits au DIF utilisés sur 2009 ont été inférieurs à 100 Heures au total.

	Capital	Réserves & report à nouv.	% du capital détenu	VALEUR COMPTABLE des titres		Prêts & avances consentis au 31.12	Cautions & avais donnés par la Sté	CA HT exercice 2009	Résultat Net 2009	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
COMPAGNIE DES CLOTURES Z.I. MITRY-MORY (77)	153	800	99,93%	187	187	33	0	2 092	(30)	150
GANTOIS BELGIUM - Belgique	200	471	100%	392	392	0	0	1 039	(42)	40
S.A. IMMOBILIERE GANTOIS SAINT-DIE (88)	40	194	99,37%	189	189	202	0	8	(135)	199
PERFOMAT SA - DOMENE (38)	86	748	100%	588	588	6	0	1 532	(257)	698
METALWEAVE INC - USA (MA)	USD 300	USD 26	100%	281	0	0	0	0	0	0
SA JETCOUP - SAINT-DIE (88)	244	(143)	100,00%	186	0	25	4	0	(63)	0
SCI LE VAL CLAIR - SAINT-DIE (88)	457	(2 773)	75,00%	343	0	2 746	0	0	(127)	0
SCI L'ARONDELLE - DOMENE (38)	2	407	99,00%	233	233	0	0	84	46	0
GERVOIS SA - PONT REMY (60)	327	1 350	99,80%	2 379	2 379	420	0	2 911	138	1 699
GANTOIS ROMANIA - ROUMANIE	56	(3620)	100%	50	0	5 094	0	5 491	(2 294)	0



le métal dans tous ses états

Siège social : B.P. 307 F - 25, rue des Quatre-Frères-Mougeotte - 88105 S^T-DIÉ CEDEX
TÉL. 03 29 55 21 43 - TÉLÉCOPIE : 03 29 56 74 26 – site Internet : www.gantois.com

Etablissements industriels :

SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	BP 207	88100	au siège social
FISMES	BP N° 26	51170	FISMES
CLAIROIX	BP N° 17	60280	CLAIROIX CEDEX

Agences commerciales, dépôts et ateliers :

BORDEAUX	33692	MERIGNAC CEDEX
EST	88105	SAINT-DIÉ-DES-VOSGES CEDEX
LYON	69680	CHASSIEU
MARSEILLE	13333	MARSEILLE CEDEX
PARIS	93211	SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
RENNES	35590	L'HERMITAGE
ROUBAIX	59290	WASQUEHAL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

85

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

GANTOIS S.A.

25, rue des Quatre Frères Mougeotte
88105 Saint-Dié-Des-Vosges

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Gantois SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- le paragraphe « Continuité de l'exploitation » de la note 1 « Evolution de la société et faits caractéristiques de l'exercice » qui expose les conditions sous-tendant le maintien de la continuité de l'exploitation ;
- le paragraphe « Provisions réglementées » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » qui mentionne la reprise de l'ensemble des amortissements dérogatoires.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte toujours incertain lié aux difficultés à appréhender les perspectives économiques et au plan de continuation en cours. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Sur la base de notre appréciation des systèmes comptables et de contrôle interne, et compte tenu des faiblesses de contrôle interne mentionnées dans le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous avons mis en œuvre des contrôles substantifs étendus sur les éléments de comptes susceptibles d'être impactés par ces faiblesses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Strasbourg et Saint-Dié, le 5 mai 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
2, avenue de la Forêt-Noire
67000 STRASBOURG



Sylvain Mayeur

AGS
12, rue Emile Durkheim - Hellieule 2
BP 5165 - 88105 S^T-DIÉ-DES-VOSGES



Daniel Grandemange

RAPPORTS SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

GANTOIS S.A.

25, rue des Quatre Frères Mougeotte
88105 Saint-Dié-Des-Vosges

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC MONSIEUR ROYAN ANTHONY

Personne intéressée :

Monsieur Royan Anthony, Administrateur de Gantois S.A.

Nature et objet :

Convention de prestation de services en date du 13 janvier 2009. Cette convention porte sur des prestations de consultant indépendant au taux journalier de 1 500 euros.

Modalités :

Le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention s'élève à 11 921 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC ARCANTHIS CAPITAL

Personne intéressée :

Monsieur Hervé Gendrot, Gérant de la société Arcanthis Capital et Administrateur de Gantois SA.

Nature et objet :

Contrat de services en date du 11 juin 2009. Ce contrat porte sur une mission de mise à disposition d'un Directeur Général Délégué pour le compte de Gantois SA sur la période du 1^{er} janvier 2009 au 10 juillet 2009 au taux journalier de 1 700 euros hors taxes, ainsi que sur des missions complémentaires le cas échéant sur demande de la Direction Générale pour une période de 6 mois à compter du 10 juillet 2009.

Modalités :

Le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention s'élève à 217 600 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

CONTRAT DE SERVICES AVEC ERG EUROPE

Personne intéressée :

Monsieur Marc Toillier, Administrateur et Directeur Général de Gantois SA, et Gérant de ProSed Consulting SARL, sous-traitant de la société ERG Europe SAS.

Nature et objet :

Convention de prestation de services en date du 15 janvier 2009. Cette convention porte sur la mise à disposition d'un « Executive » avec les fonctions de Directeur Général pour une période de 24 mois.

Modalités :

Le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention s'élève à 406 800 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTION DE SERVICES DE GESTION AVEC SISU CAPITAL LIMITED

Nature et objet :

Convention de services de gestion signée le 26 Juin 2007. Cette convention porte sur des services de conseils en gestion, en ressources humaines, financiers, fiscaux et juridiques.

Modalités :

Aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2009 au titre de cette convention.

CONVENTION D'APPORTS EN COMPTE COURANT DE LA SOCIÉTÉ SISU CAPITAL LIMITED

Personnes intéressées :

Monsieur Bertrand Talabart, Président du Conseil d'Administration de votre société. Messieurs Walter Bosco et Onyechinaedu Igwe, Administrateurs de votre société.

Nature et objet :

Mise à disposition par SISU CAPITAL Limited d'un compte courant d'associé non rémunéré au profit de la société Gantois S.A.

Modalités :

Le solde du compte courant créditeur s'élève à 4 850 000 euros au 31 décembre 2009. Ce compte courant n'a pas été rémunéré au cours de l'exercice.

Strasbourg et Saint-Dié, le 5 mai 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
2, avenue de la Forêt-Noire
67000 STRASBOURG



Sylvain Mayeur

AGS
12, rue Emile Durkheim - Hellieule 2
BP 5165 - 88105 S^T-DIÉ-DES-VOSGES



Daniel Grandemange

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2009, approuve dans toutes leurs parties les comptes sociaux de la société qui lui sont présentés.

L'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges fiscalement non déductibles dont le montant s'élève à 19.933 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et prend acte qu'il n'en résulte aucune imposition en raison de la perte constatée au titre de cet exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2009, approuve dans toutes leurs parties, les comptes consolidés qui lui sont présentés.

Troisième Résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2009, s'élevant à (3 913 675) €, au compte « report à nouveau », dont le montant est porté de (27 643 494) € à (31 557 169) €.

L'assemblée générale prend acte, conformément à la loi, de l'absence de distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

L'assemblée générale prend acte que les capitaux propres, qui s'élèvent à la somme négative de (4.667.698) € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sont devenus d'un montant inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra, dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes faisant apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de décider, s'il y a lieu, la dissolution anticipée de la société.

Quatrième résolution

Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et 225-40 du Code de Commerce, approuve, conformément aux conclusions de ce rapport, les conventions qui y sont relatées et l'ensemble des opérations réalisées dans le cadre de ces conventions au cours de l'exercice.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Cinquième résolution

Dissolution anticipée de la société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuvés par la présente Assemblée, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide la dissolution anticipée de la Société.

Sixième résolution

Délégation de compétence au conseil d'administration pour une durée de 26 mois pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant nominal maximal d'émission d'actions de 7 Millions d'euros, avec imputation de ce montant sur ceux fixés aux Septième et Huitième résolutions.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L.225-134 et L 228-92 du code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières, en ce compris des bons, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès à des actions ordinaires de la Société ;

2. décide que le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourront ainsi être émises, immédiatement ou à terme, est fixé à 7 Millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, le cas échéant, en application des septième et huitième résolutions, et qu'à ce montant nominal maximal s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver les droits des porteurs d'options de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
3. décide que les actionnaires pourront souscrire aux titres émis, proportionnellement au montant de leurs actions, et que le conseil d'administration pourra instituer un droit de souscription à titre réductible ;
4. décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission, le conseil d'administration pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
5. prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises en application de cette résolution donneront droit ;
6. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :
 - fixer le montant de l'opération, le prix d'émission, la nature et les caractéristiques des actions ou autres valeurs mobilières à émettre, ainsi que les autres modalités de leur émission ;
 - imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après émission.
7. décide que cette délégation est conférée au conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Septième résolution

Délégation de compétence au conseil d'administration pour une durée de 18 mois pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, réservée à Baulder II, pour un montant nominal maximal d'émission d'actions de 7 Millions d'euros, avec imputation de ce montant sur ceux fixés aux Sixième et Huitième résolutions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-2 et de l'article L.225-138 du code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières en ce compris les bons, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès à des actions ordinaires de la Société;
2. décide que le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourront ainsi être émises, immédiatement ou à terme, est fixé à 7 Millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, le cas échéant, en application des sixième et huitième résolutions, et qu'à ce montant nominal maximal s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver les droits des porteurs d'options de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres valeurs mobilières qui seraient émises en application de la présente résolution et de réserver leur souscription à Baulder II;
4. décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera déterminée selon l'une des modalités ci-après :
 - la moyenne pondérée des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris lors des trois dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix, cette moyenne pouvant être éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% ;
 - la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris constatés sur une période maximale de six mois précédant le jour de la fixation du prix d'émission, avec pour date butoir le 7 avril 2010, date de reprise de la cotation des actions de la Société.
5. prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises en application de cette résolution donneront droit ;
6. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en oeuvre la présente délégation et notamment à l'effet de :
 - fixer le montant de l'opération, le prix d'émission, la nature et les caractéristiques des actions et autres valeurs mobilières à émettre, ainsi que les autres modalités de leur émission,

- imputer les frais de l'opération sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après émission,

7. décide que cette délégation est conférée au conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Huitième résolution

Délégation de compétence au conseil d'administration pour une durée de 18 mois pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, réservée à deux catégories de bénéficiaires, pour un montant nominal maximal d'émission d'actions de 7 Millions d'euros, avec imputation de ce montant sur ceux fixés aux Sixième et Septième résolutions.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-2 et de l'article L.225-138 du code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, réservée à la catégorie de bénéficiaires définie ci-après ;
2. décide que le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourront ainsi être émises, immédiatement ou à terme, est fixé à 7 Millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, le cas échéant, en application des sixième et septième résolutions, et qu'à ce montant nominal maximal s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver les droits des porteurs d'options de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres valeurs mobilières à émettre en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire au profit des catégories de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes :
 - les entités françaises ou étrangères, quelle que soit leur forme juridique, intervenant en capital investissement,
 - certains prestataires de services visés par le livre Cinquième du code monétaire et financier, français ou étrangers, à savoir :
 - les établissements de crédit,
 - les banques mutualistes ou coopératives,
 - les sociétés financières,
 - les institutions financières spécialisées,
 - la Caisse des dépôts et consignations,
 - les prestataires de services d'investissement, ainsi que leurs filiales directes ou indirectes.
4. décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera déterminée selon l'une des modalités ci-après :
 - la moyenne pondérée des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris lors des trois dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix, cette moyenne pouvant être éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% ;
 - la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris constatés sur une période maximale de six mois précédant le jour de la fixation du prix d'émission, avec pour date butoir le 7 avril 2010, date de reprise de la cotation des actions de la société.

ation et notamment à l'effet de :

 - fixer le montant de l'opération, le prix d'émission, la nature et les caractéristiques des actions et autres valeurs mobilières à émettre, ainsi que les autres modalités de leur émission,
 - arrêter la liste du ou des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein des deux catégories définies ci-dessus, ainsi que le nombre d'actions à souscrire par celui-ci ou par chacun d'eux,
 - imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après émission,
7. décide que cette délégation est conférée au conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Neuvième Résolution

Autorisation au conseil d'administration pour une durée de 26 mois pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant nominal maximal d'émission d'actions de 100 000 euros, avec imputation de ce montant sur ceux fixés aux Sixième, Septième et Huitième résolutions.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant notamment en application de l'article L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et des articles L.3331-1 et suivants du code du travail :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires de la Société, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ainsi que des entreprises qui lui sont liées dans les conditions des articles L.225-180 du code de commerce et L.3344-1 et L.3344-2 du code du travail ;
2. décide que le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourront ainsi être émises, immédiatement ou à terme, est fixé à 100 000 euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des actions émises, le cas échéant, en application des sixième, septième et huitième résolutions, et qu'à ce montant nominal maximal, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver les droits des porteurs d'options de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des bénéficiaires susvisés ;
4. décide que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Toutefois, le conseil d'administration pourra convertir tout ou partie de la décote en une attribution gratuite d'actions ;
5. décide que le conseil d'administration pourra procéder, dans les limites fixées par la loi, à l'attribution gratuite d'actions au titre de l'abondement ;
6. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en oeuvre la présente délégation et notamment à l'effet de :
 - fixer le montant de l'opération, le prix d'émission des actions à émettre, ainsi que les autres modalités de leur émission,
 - imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
7. décide que cette délégation est conférée au conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Dixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2010 - Sixième résolution

Aux Actionnaires

GANTOIS S.A.

25, rue des Quatre Frères Mougeotte
88105 Saint-Dié-Des-Vosges

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment l'article L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription, et fixer les conditions définitives de ces émissions.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 7 millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, le cas échéant, en application des septième et huitième résolutions, et qu'à ce montant nominal maximal s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver les droits des porteurs d'options de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Strasbourg et Saint-Dié, le 5 mai 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

2, avenue de la Forêt-Noire
67000 STRASBOURG



Sylvain Mayeur

AGS

12, rue Emile Durkheim - Hellieule 2
BP 5165 - 88105 ST-DIÉ-DES-VOSGES



Daniel Grandemange

AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION RÉSERVÉE D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2010 - Septième résolution

Aux Actionnaires

GANTOIS S.A.

25, rue des Quatre Frères Mougeotte
88105 Saint-Dié-Des-Vosges

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider de l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, réservée à la société Baulder II, et fixer les conditions définitives de ces émissions.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 7 millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, le cas échéant, en application des sixième et huitième résolutions, et qu'à ce montant nominal maximal s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver les droits des porteurs d'options de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions définitives des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Strasbourg et Saint-Dié, le 5 mai 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

2, avenue de la Forêt-Noire
67000 STRASBOURG



Sylvain Mayeur

AGS

12, rue Emile Durkheim - Hellieule 2
BP 5165 - 88105 S-DIÉ-DES-VOSGES



Daniel Grandemange

AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

95

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION RÉSERVÉE D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2010 - Huitième résolution

Aux Actionnaires

GANTOIS S.A.

25, rue des Quatre Frères Mougeotte
88105 Saint-Dié-Des-Vosges

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider de l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, réservée à deux catégories de bénéficiaires dont les caractéristiques sont détaillées dans le rapport du Conseil d'Administration, et fixer les conditions définitives de ces émissions.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 7 millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, le cas échéant, en application des sixième et septième résolutions, et qu'à ce montant nominal maximal s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver les droits des porteurs d'options de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions définitives des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Strasbourg et Saint-Dié, le 5 mai 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

2, avenue de la Forêt-Noire
67000 STRASBOURG



Sylvain Mayeur

AGS

12, rue Emile Durkheim - Hellieule 2
BP 5165 - 88105 S^T-DIÉ-DES-VOSGES



Daniel Grandemange

AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS A UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2010 - Neuvième résolution

Aux Actionnaires

GANTOIS S.A.

25, rue des Quatre Frères Mougeotte
88105 Saint-Dié-Des-Vosges

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 100 000 euros et réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une période de 26 mois, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

En cas d'approbation de cette résolution, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Strasbourg et Saint-Dié, le 5 mai 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

2, avenue de la Forêt-Noire
67000 STRASBOURG



Sylvain Mayeur

AGS

12, rue Emile Durkheim - Hellieule 2
BP 5165 - 88105 S^T-DIÉ-DES-VOSGES



Daniel Grandemange



Gantois

le métal dans tous ses états

GANTOIS S.A. - SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 045 695 EUROS - C.C.P. NANCY 263-37 E - R.C.S. SAINT DIÉ B 505 680 298
B.P 307 - F-88105 ST-DIÉ-DES-VOSGES CEDEX - Tel. : 03 54 39 10 08 - Fax : 03 29 51 16 72 - www.gantois.com

DIRECTION GÉNÉRALE

DG/MT/6710/EL

Objet : Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Saint-Dié des Vosges, le 25 mai 2010



Marc Toillier
Directeur Général

Toutes métalliques ■ Tôles perforées et gaufrées ■ Grilles ■ Tapis transporteurs ■ Filtration ■ Manutention ■ Serrurerie

